

## La résurrection de l'Académie de Stanislas (1802-1804)

Jean-Claude Bonnefont

La Société royale des Sciences et Belles-Lettres fondée par Stanislas avait coulé une existence tranquille jusqu'à la Révolution. Mais faute d'être guidée par un pouvoir attentif, elle avait perdu peu à peu de son dynamisme après la mort de son fondateur, et le premier secrétaire perpétuel, le chevalier de Solignac, s'en était bien rendu compte, puisqu'il écrivait : "A la mort du roi de Pologne, il en a été de l'académie comme d'un fleuve qui, après avoir fait du bruit dans le monde, et contribué aux richesses d'une province, se perd insensiblement dans les sables et s'engloutit dans un abîme". Elle partageait, au début de la Révolution, le discrédit qui frappait toutes les institutions du même type, jugées trop inégalitaires, au recrutement trop élitiste, et vivant, pour leur fonctionnement, de subventions publiques, qu'on aurait pu mieux employer ailleurs.

Certains académiciens avaient choisi d'émigrer, comme le second secrétaire perpétuel, Claude Esprit Pierre de Sivry, mort en 1792, mais d'autres, comme son successeur au poste de secrétaire perpétuel, Joseph François Coster, avaient voulu maintenir l'Académie coûte que coûte, malgré la perte de ses revenus. Leur résistance avait été vaine. L'Académie avait été expulsée dès novembre 1792 de la salle qu'elle occupait à l'hôtel de ville, où ses collections avaient été dévastées. Le décret de la Convention, daté du 14 août 1793, supprimant toutes les "sociétés littéraires" dotées ou patentées, lui avait porté le coup de grâce.

Coster, cependant, n'avait pas perdu tout espoir. Incarcéré dans les prisons de la Terreur, il avait contribué après sa libération, avec l'ancien sous-bibliothécaire Claude Fachot, à sauver la collection de médailles et les ouvrages de la Bibliothèque, enrichie des dépouilles des monastères. Il avait été aussi la cheville ouvrière de la constitution de l'école centrale départementale, installée à Nancy dans l'ancien monastère de la Visitation, en juin 1796. Membre du jury d'instruction publique de trois personnes, qui avait eu la charge de sélectionner les professeurs de cette école, il s'était désigné lui-même comme professeur d'histoire, et était, par l'âge, le doyen de cet établissement. C'est de ce petit noyau de professeurs de l'école centrale qu'est partie la résurrection de l'académie en 1802.

### Le contexte de la renaissance de l'Académie.

La suppression des anciennes académies "à statut" avait en théorie laissé le champ libre à toutes sortes de sociétés savantes, constituées sur des bases différentes, avec ou sans l'approbation des pouvoirs publics. Dans d'autres régions françaises, certaines de ces sociétés ont persisté, mais ce ne fut pas le cas à Nancy. Il n'est cependant pas inutile de les évoquer brièvement ici, dans la mesure où elles ont contribué à nourrir ou renforcer de leurs membres l'académie renaissante<sup>1</sup>.

Une Société de santé s'était formée à Nancy dès le 28 nivôse an IV. Elle était composée de membres des anciens Collèges de Médecine, Chirurgie et Pharmacie : ils étaient 14 à l'origine, il y en eut 15 par la suite, avec autant de correspondants. Elle avait un triple but : société savante, elle favorisait lors de ses réunions la communication réciproque des connaissances médicales entre ses membres ; école libre d'enseignement médical, elle dispensait des cours, notamment sur les accouchements ; œuvre charitable, elle offrait des consultations gratuites aux malades indigents. Plusieurs des futurs membres de l'Académie faisaient partie de cette société : Willemet, Lafitte, Mandel, Lamoureux, Gormand, Lallemand, qui ont été titulaires, ainsi que le pharmacien et chimiste Nicolas, qui a été membre associé<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>On trouve un panorama de la situation dans la communication du doyen Antoine Beau : « La Renaissance intellectuelle à Nancy sous le Consulat et l'Empire » ; Colloque du 28 mai 1983 de l'Académie de Stanislas : Visages et rayonnement de Nancy depuis Stanislas, p 21-44.

<sup>2</sup>Sandra Giuriato: *Histoire de la Société de santé de Nancy (1796-1806)*, thèse de doctorat en médecine, 8 février 2005,

Une deuxième société, qu'on peut qualifier aussi de savante, apparaît à l'époque où François de Neufchâteau est devenu ministre de l'Intérieur (1798). À son instigation, l'administration suscite la formation de sociétés d'agriculture, qui réunissent les cultivateurs, ceux du moins dont les méthodes sont les plus avancées, et quelques savants. Une société d'une vingtaine de membres, auxquels s'ajouteront des correspondants, se fonde à Nancy, sous le nom de Société libre d'agriculture de la Meurthe, le 19 thermidor en VI (6 août 1798). Elle a été restructurée sous le Consulat par le préfet Marquis, qui l'a transformée en un Conseil d'agriculture, arts et commerce, composé de deux sections, l'une d'agriculture, l'autre du commerce et des arts. Ce conseil a été très actif, et ses avis éclairés ont alimenté les meilleurs chapitres du *Mémoire statistique du département de la Meurthe*, publié par le préfet Marquis, à la demande du Ministre de l'Intérieur<sup>3</sup>. Il a disparu après le départ du préfet Marquis, qui l'avait vivement encouragé. Sa dernière réunion a eu lieu le 4 janvier 1810, mais il était alors en sommeil depuis près de deux ans. Des académiciens comme Willemet, Mandel, l'abbé Vautrin, Launaguet, Lallemand, en avaient fait partie et Joseph François Coster avait été le secrétaire de ses réunions plénières, qui avaient eu lieu une fois par mois<sup>4</sup>.

Enfin, un troisième groupe, particulièrement original, était constitué par la Société d'émulation de Nancy. C'est une société principalement littéraire, fondée avec beaucoup d'enthousiasme par des jeunes gens frais émoulus de l'école centrale de la Meurthe. Ils ne sont que six, lorsqu'ils se réunissent pour la première fois le 1er mars 1801. Le doyen d'âge n'a que 24 ans, tandis que le plus jeune en a 18. Mais leurs statuts sont ceux d'une véritable société savante. Ils veulent, en s'éclairant mutuellement, faire naître parmi eux une véritable émulation. Leurs débats ne sont pas feutrés, mais d'une franchise parfois brutale ; ils n'hésitent pas à se montrer très exigeants sur les mérites des condisciples qu'ils recrutent. En dépit d'une reconnaissance officielle par le préfet, en 1803, ils ne parviennent pas à étoffer leur effectif. Certains de ces jeunes gens, qui ont une carrière à faire, s'éloignent de Nancy et perdent le contact avec leurs camarades, tandis que la suppression des écoles centrales tarit la source de leur recrutement. Le dernier des procès-verbaux de leurs séances date du 3 thermidor an XII (22 juillet 1804). Les meilleurs d'entre eux : Charles Louis Mollevaut, Justin Lamoureux, Pierre Henri de Caumont, Michel Berr, Jean Joseph Jaquiné, issus de cette pépinière, sont devenus, à plus ou moins longue échéance, membres de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy<sup>5</sup>.

L'école centrale de la Meurthe<sup>6</sup> a été le creuset de la formation de l'Académie. Créées en 1796, les écoles centrales furent un essai très hardi pour mettre en place un enseignement secondaire public entièrement rénové, largement inspiré des idées de Rousseau. Les langues anciennes y avaient été réduites à la portion congrue, mais on avait créé un enseignement de la grammaire générale, analogue à notre linguistique, qui étudiait les langues en ce qu'elles permettaient de mieux comprendre le fonctionnement de l'esprit humain. L'histoire y avait une place toute naturelle, en proposant aux élèves, depuis l'Antiquité, le récit des combats de la liberté contre la tyrannie. Des enseignements à finalités professionnelles y étaient proposés, comme l'étude de la législation et surtout celui du dessin, qui connaissait un grand succès. Les sciences naturelles, la physique et la chimie étaient enseignées de manière expérimentale, en utilisant les ressources du jardin botanique et celles du laboratoire qu'on avait pu constituer, à l'aide des dépouilles des anciens collèges ou de cabinets privés. Les mathématiques enfin, tenaient une place de choix, parce qu'elles étaient la clé de Polytechnique, la grande école créée par la Convention en 1794, et de la plupart des carrières militaires, dans la marine, l'artillerie, le génie. L'école centrale de Nancy, qui avait bonne réputation, attirait non seulement les enfants de la bourgeoisie nancéienne, mais aussi d'autres jeunes gens, qui venaient de toute la Lorraine et même d'Alsace.

Le corps enseignant avait rassemblé, comme ce fut le cas ailleurs, d'anciens professeurs de

---

Université Henri Poincaré, Nancy.

<sup>3</sup>*Mémoire statistique du département de la Meurthe*, pages, in 4°, 231 p, an XIII, Imprimerie nationale.

<sup>4</sup>L. Viansson : Sur l'agriculture lorraine, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1882, p 61-101. Il est question de la Société libre d'agriculture p 69-73 et du Conseil d'agriculture, arts et commerce, p 74-82.

<sup>5</sup>Justin Lamoureux : *Notice des travaux de la Société d'émulation de Nancy*, Nancy 1803, 35 pages.

<sup>6</sup>André Gain, « L'école centrale de la Meurthe à Nancy », *Annales de l'Est* 1921-1922, Berger Levraut, 1922, 240 pages. Nous avons beaucoup emprunté à ce travail, sans le citer à chaque fois, pour ne pas alourdir notre récit.

collèges, souvent ecclésiastiques défroqués, des savants qui possédaient une spécialisation reconnue dans une des disciplines proposées et de jeunes hommes qui avaient terminé leurs études avant la Révolution, satisfait à leurs obligations militaires et étaient disponibles pour l'enseignement. Installée dans l'ancien monastère de la Visitation le 19 juin 1796, elle était l'héritière de l'ancien collège d'université de Nancy, mais aussi, d'une certaine façon, de la Société royale des Sciences et Belles-lettres. La Bibliothèque publique fondée par Stanislas, jumelée à l'académie, était devenue en effet la bibliothèque de l'école centrale. Les professeurs de cette école et les membres du jury d'instruction publique avaient reçu le privilège exclusif d'y emprunter des livres dans les mêmes conditions que les académiciens de jadis.

Ces professeurs avaient été recrutés par un jury d'instruction publique, formé de trois personnages, dont l'un était Joseph François Coster, dernier secrétaire perpétuel de la défunte Société des Sciences et Belles-Lettres de Nancy<sup>7</sup>. Il en avait profité pour se désigner lui-même comme professeur d'histoire. Dans cette institution qui n'avait pas de directeur, où les décisions étaient prises par les professeurs de manière collégiale, il était, en raison de son âge, des hautes fonctions qu'il avait occupées autrefois et de sa forte personnalité, l'homme le plus en vue et le plus respecté. Autour de lui, les professeurs, qui avaient l'habitude de débattre ensemble, formaient un bloc relativement soudé. Il n'est pas étonnant qu'ils aient constitué le noyau initial des académiciens.

Au moment où l'Académie fondée par Stanislas se reconstitue, l'école centrale de la Meurthe sait qu'elle est condamnée. Ces écoles n'avaient pas connu dans l'ensemble de la France le même succès qu'à Nancy. Depuis 1800 surtout, on leur reprochait la trop grande dispersion des matières, la trop grande liberté de choix laissée aux élèves pour composer leur cursus, l'absence totale d'enseignement religieux. Partout leurs effectifs étaient en baisse sensible. La loi du 1<sup>er</sup> mai 1802 vient de créer les lycées destinés à les remplacer. Mais pour des raisons administratives et matérielles, ceux-ci ne sont pas encore prêts à fonctionner. Celui de Nancy n'a ouvert ses portes qu'à la rentrée de 1804-1805. Lors de la refondation de l'académie de Stanislas, les professeurs de l'école centrale étaient donc en sursis : ils restaient à leur poste, mais ne savaient pas s'ils seraient réemployés. Ils sentaient bien à quel point l'expérience de leur compagnonnage avait été enrichissante, ils voulaient pouvoir la prolonger, continuer leurs échanges : fonder une société académique qui les réunirait pouvait leur permettre de faire survivre l'idéal qui avait été le leur.

Comme nous l'avons dit plus haut, leurs élèves, qui étaient d'âges très divers, en raison des perturbations du système scolaire pendant la Révolution, leur avaient déjà montré la voie à suivre. Ils avaient apporté la preuve d'une renaissance inattendue de l'esprit académique, que leurs maîtres n'osaient pas manifester au grand jour. Il n'est pas douteux que cette initiative de jeunes gens, qui aurait pu aboutir à la constitution d'une société concurrente, a stimulé le zèle de ceux qui rêvaient, sans y croire peut-être, à la reconstitution de l'ancienne Académie de Nancy.

Notre tour d'horizon ne serait pas complet, si l'on n'y ajoutait le contexte politique et religieux. Le contexte politique de l'année 1802 était particulièrement favorable, et de nombreuses sociétés provinciales en ont profité, comme celle de Nancy. Le Consulat mène une politique de ralliement des opposants et favorise même le retour de certains émigrés. Même si l'on ne pouvait pas empêcher certains combats d'arrière-garde, l'heure était à l'union des Français et à l'oubli des anciennes discordes, qui avaient fait tant de mal à la France. Il était désormais possible de réunir au sein d'une même académie des personnes d'opinions différentes, partisans et adversaires de la Révolution, en les choisissant parmi les modérés des deux camps, sans risquer de la faire exploser.

Chaptal, qui est, au Conseil d'État, tout spécialement chargé de l'Instruction publique, encourage vivement la reconstitution des sociétés savantes. Il siège lui-même à l'Institut et dès 1800, accepte d'être coopté dans plusieurs sociétés parisiennes ou provinciales. Lorsqu'il est chargé d'un Rapport général et d'un projet de loi sur l'Instruction publique, il préconise une voie moyenne entre ce qui existe et ce qui existait avant la Révolution. Esprit libéral, il pense que l'Etat ne doit pas

<sup>7</sup>Joseph François Coster (1729-1813) appartenait à une famille de négociants et de banquiers nancéiens, originaire de Savoie. Il avait fait carrière dans la haute administration de l'Ancien Régime. Une note de police sur lui, en 1793, le décrivait ainsi : "homme très aristocrate, très dangereux, ayant beaucoup d'esprit, pouvant nuire par ses écrits" (Louis Lallement, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1856, p 130). On trouvera plus loin une notice biographique plus complète sur Coster.

fixer de bornes à la pensée, qu'il faut laisser une grande marge d'initiative aux maîtres et qu'on peut même laisser se reconstituer dans le domaine de l'enseignement et de la culture, des corporations, sur le mode de celles qui existaient jadis. Par leurs statuts, les académies faisaient partie de ces corporations : il invite donc à les faire renaître. Le projet de Chaptal a été certes transformé par Bonaparte dans un sens plus autoritaire, mais à la fin de l'année 1800, Chaptal devient ministre de l'Intérieur, d'abord par intérim, puis de façon définitive le 21 janvier 1801. Il s'occupe de réorganiser l'Institut, et il est tout à fait certain qu'en ouvrant ses rangs, comme associés correspondants, à de nombreux membres de l'Institut, la nouvelle académie de Nancy a voulu montrer qu'elle était tout à fait dans la ligne des idées de Chaptal.

Le contexte religieux est celui de l'application du Concordat de 1801. La renaissance de l'Académie coïncide avec la difficile installation d'un nouvel évêque à Nancy. Le pouvoir n'a voulu placer sur ce siège ni l'évêque constitutionnel Nicolas, ni l'ancien évêque émigré et réactionnaire Mgr de La Fare. Il a nommé Mgr Eustache Osmond, un émigré dont le retour en France est très récent, mais qui est un parent de Joséphine de Beauharnais. Le décret qui le nomme date du 7 avril 1802. C'est le 10 juin 1802 qu'un arrêté du préfet Marquis remet la cathédrale à sa disposition. L'accueil que le nouvel évêque reçoit le lendemain est mitigé ; tous les corps constitués sont présents, dont les professeurs de l'école centrale, mais aussi l'évêque constitutionnel Nicolas, entouré de ses trois vicaires. On entend, paraît-il, dans les salons, ces derniers proférer des menaces contre le nouvel évêque. Au dîner à la Préfecture, Marquis place ostensiblement Nicolas à sa droite et Mgr d'Osmond seulement à la droite de son épouse. Il est clair que Marquis appartient au clan de ceux qui soutiennent l'église constitutionnelle. Mgr d'Osmond, devant la multiplication des vexations qu'il subit, met sa démission dans la balance, dans une lettre du 15 juin 1802. Mais le Premier Consul reconforte l'évêque en lui faisant parvenir l'anneau épiscopal qu'il désire lui voir porter. Cet appui ostensible, lui permet de se maintenir sur son siège, mais cela ne désarme pas totalement les cabales, qui se poursuivent<sup>8</sup>.

Il faut admirer Mgr d'Osmond d'avoir su se tirer avec beaucoup d'habileté, et grâce à son esprit de conciliation, de toutes les embûches qui lui étaient tendues. Mais il ne faut pas moins admirer les promoteurs de la reconstitution de l'académie. Songez donc ! Le préfet de la Meurthe Marquis et l'évêque d'Osmond, qui combattaient à fleurets mouchetés, étaient l'un et l'autre admis au nombre des membres honoraires, avec droit de siéger et de voter à toutes les séances. Heureusement, ces deux encombrants personnages ne profitèrent pas de cette faculté et, en 1804, une opportune révision du règlement a permis de les renvoyer dos à dos : on supprima la catégorie des membres honoraires et ils refusèrent l'un et l'autre d'être versés dans la classe des titulaires.

Mais ce n'était pas tout. L'évêque constitutionnel François Nicolas, professeur à l'école centrale, siégeait parmi les académiciens. Il s'y trouvait en compagnie de l'abbé Coster, ancien constituant, ami du cardinal Maury, que Mgr d'Osmond avait désigné comme un de ses deux vicaires généraux (1802-1803) et d'Etienne Mollevaut, dont le frère avait été le vicaire général de Mgr de La Fare. En outre, d'anciens prêtres, défroqués et mariés, côtoyaient des ecclésiastiques toujours en fonction. Il faut croire que l'esprit académique, à cette époque, était un ciment puissant, pour permettre la réunion de personnes, dont les opinions politiques et religieuses avaient été aussi opposées.

### **Les premières démarches.**

Charles Nicolas Alexandre de Haldat, qui a fait fonction de secrétaire perpétuel, sans en avoir encore le titre, dès les premières années de la nouvelle académie, affirme de manière formelle, quarante-huit ans plus tard, que l'idée de reconstituer l'ancienne académie est venue d'anciens membres, mais qu'elle n'a pu être concrétisée que grâce à Étienne Mollevaut, ancien maire de Nancy et ancien député à la Convention, où il avait siégé parmi les Girondins. Avec l'aide de ses deux fils, dont l'un était helléniste et l'autre latiniste, et avec Haldat, il a accompli les premières démarches. Les professeurs de l'école centrale, mis au courant, ont approuvé unanimement le projet

<sup>8</sup>Abbé Pierre Guillaume, *Vie épiscopale de Mgr Antoine Eustache d'Osmond, évêque de Nancy*, Nancy 1862, 695 p.

et ont constitué le noyau initial, autour duquel sont venus s'agréger d'autres membres<sup>9</sup>.

Deux sortes de démarches ont été menées parallèlement : les unes auprès des autorités administratives et politiques, pour obtenir d'elles l'indispensable autorisation de se réunir ; les autres auprès des membres survivants de l'ancienne académie, ou de savants estimés, afin de les inciter à donner leur adhésion.

Du côté des autorités, il faut croire que le terrain a été bien préparé, et qu'on a pris au préalable tous les contacts utiles, car tout se déroule très vite. La pétition des promoteurs du projet, adressée au préfet, date du 1<sup>er</sup> thermidor de l'an X ; les citoyens soussignés se proposent de former une société, « ayant pour objet unique et exclusif la Littérature ancienne et moderne, les Sciences et les Arts, l'histoire du Pays et des objets qui naturellement y sont attachés ». Ils demandent pour cela l'autorisation de se réunir « dans la salle de lecture, voisine de la bibliothèque publique ». La réponse du citoyen préfet ne se fait pas attendre : dès le 2 thermidor (21 juillet 1802), il appose au bas de ce texte la mention « Vu et approuvé ».

Du côté des nouveaux membres à recruter, les résultats n'ont pas été entièrement à la hauteur des espérances. La recherche des anciens académiciens s'est révélée difficile, surtout s'ils avaient quitté Nancy : certains d'entre eux n'ont pas pu être contactés, d'autres ont été oubliés. On trouve en effet seulement sept membres de l'ancienne Académie parmi les premiers titulaires de la nouvelle : l'abbé Nicolas Pellet de Bonneville, le magistrat Jean Hyacinthe Bouteiller, Joseph François Coster, dernier secrétaire perpétuel, Jean Baptiste Lutton Durival, le magistrat Antoine Mathieu de Moulon, Esprit Marie Joseph Pierre de Sivry, fils du deuxième secrétaire perpétuel, Charles François Xavier de Thiériet, qui avait été maire de Nancy en 1791; deux d'entre eux, Coster et Thiériet, enseignaient à l'école centrale. On a placé en outre sur la liste des associés, d'anciens membres qui ne pouvaient plus siéger comme titulaires, parce qu'ils avaient quitté Nancy : le chevalier Stanislas de Boufflers, le médecin Jean François Coste, l'ingénieur des Ponts et Chaussées François Michel Lecreulx, le pharmacien et chimiste Pierre François Nicolas, le comte Gabriel Florent de Choiseul-Gouffier, le naturaliste et voyageur Charles Nicolas Sigisbert Sonnini de Manoncourt. Si on y ajoute les anciens associés correspondants, ou même, comme le fait Haldat, d'anciens lauréats de l'académie, comme Charles de Lacretelle, on arrive à un contingent assez étoffé, pour manifester la continuité des deux institutions<sup>10</sup>.

Haldat nous donne en même temps une idée des difficultés qu'il a rencontrées dans sa quête de membres anciens et nouveaux. Il a appris que certains, qu'on lui avait signalés, étaient décédés : c'était le cas de l'ami de Madame de Graffigny, François Antoine Devaux, mort à Lunéville en 1796, ou des frères Charoyer, l'un naturaliste, l'autre « antiquaire », morts dans la gêne, après avoir dû brader leurs collections scientifiques. On notera à ce propos que Haldat et les Mollevaut n'ont pas hésité, à cette date, à démarcher d'anciens prêtres, connus pour leurs travaux scientifiques ou littéraires. À ce sujet, nous pouvons évoquer le témoignage de Haldat, un demi-siècle plus tard, lors de l'hommage qui a été rendu à l'académie pour son centenaire (1850)<sup>11</sup>. Il y révèle les efforts, longtemps restés dans l'ombre, qui ont été faits en 1802, pour inclure, outre tous les ecclésiastiques qui avaient été membres de l'ancienne Académie, certains des anciens Jésuites lorrains qui avaient été dispersés. « J'avais fait des avances à l'un des membres de la Société depuis si longtemps persécutée, à laquelle le pieux Stanislas avait ouvert un asile dans sa province. Comme littérateur, le père Guénard avait occupé un rang distingué dans la compagnie (celle de Jésus, il ne s'agit pas de l'académie, dont il n'a jamais été membre), il avait en 1775 remporté à l'Académie française le prix sur la question : *En quoi consiste l'esprit philosophique ?* La célébrité de cette composition me servit à découvrir l'asile obscur où il cachait sa réputation. Privé de ses protecteurs, il était dans un état voisin de la misère et frappé de terreur par la mort de ses amis ; je le trouvai occupé à brûler le manuscrit d'un ouvrage consacré à la religion, regretté depuis. Il se montra peu disposé à reparaître sur la scène du monde, où il se trouvait étranger ».

<sup>9</sup>Ch A de Haldat: « Fragments historiques sur la suppression et le rétablissement de la Société fondée par Stanislas », Séance publique du 6 septembre 1850, *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1850.

<sup>10</sup>Certains des noms que nous citons ici n'apparaissent que sur la deuxième liste de correspondants ; on complétait la liste de jour en jour, à mesure qu'on les retrouvait.

<sup>11</sup>Ch A de Haldat: *Fragments historiques...* cité ci-dessus.

### La cooptation initiale.

Les nouveaux membres ont été simplement cooptés par le petit comité qui avait pris à cœur de faire revivre l'ancienne académie. Il ne semble pas qu'il ait été nécessaire, pour être désigné, d'avoir fait acte de candidature, puisque certains, dont les noms figurent sur les premières listes, n'ont pris aucune part aux travaux de la Société et l'ont quittée, lorsqu'on leur a demandé de confirmer leur appartenance à celle-ci. Cette méthode a permis de constituer un groupe diversifié, mais homogène, en éliminant sans doute quelques indésirables<sup>12</sup>.

Les registres de l'Académie nous permettent de saisir deux étapes successives<sup>13</sup>. Dix-huit membres seulement sont cités lors de la première assemblée constitutive du 22 août 1802, qui a adopté le règlement. Dix d'entre eux étaient professeurs à l'école centrale de la Meurthe : Joseph François Coster, Charles Alexandre de Haldat, Jean Baptiste Lamoureux, Joseph Laurent, Gabriel Etienne Mollevaut, François Bernard Mongin, François Nicolas, François Ignace Spitz, Charles François de Thiérier, Rémy Willemet. Quatre autres étaient attachés à l'école centrale à un autre titre : Jean Blau, comme maître de langues, Georges Antoine Marquet, comme bibliothécaire, Claude Fachot, comme sous-bibliothécaire, Jean François Michel, comme directeur du pensionnat, qui hébergeait les élèves de l'école qui n'habitaient pas chez leurs parents. Les quatre autres étaient des membres actuels ou anciens du jury d'instruction publique, qui avait pour mission de surveiller l'école centrale ou d'en désigner les professeurs : le médecin Charles Joseph Gormand, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Joseph Nicolas Mengin, le littérateur Amédée Rochefort, l'avocat Charles Antoine Saladin.

Dans le courant de l'année 1802, on voit l'effectif initial doubler, par l'adjonction de cinq membres de l'ancienne Académie et de treize personnes nouvelles, choisies en fonction de leur compétence ou des services rendus. Les cinq membres de l'ancienne Académie sont : l'abbé de Bonneville, Jean Hyacinthe de Bouteiller, Jean Baptiste Lutton Durival, Antoine Mathieu de Moulon, Esprit Pierre de Sivry. On avait choisi parmi les nouveaux: l'avocat François Léopold Bresson, l'abbé Sigisbert Coster, frère de l'ancien secrétaire perpétuel, le chirurgien Jean Baptiste Lafitte, le capitaine d'artillerie Jean Victor Hugonin de Launaguet, le secrétaire général de la préfecture Pierre Charles Malriat, le pharmacien François Mandel, le « législateur » Étienne Mollevaut, son deuxième fils Charles Louis Mollevaut, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Joseph Guillaume Plonguer, le président de tribunal Charles Regneault, le médecin et chirurgien Louis Valentin, l'abbé Hubert Vautrin, directeur de pensionnat et le juge Charles Antoine Vigneron.

À côté de ces membres titulaires, on a ajouté sept membres « honoraires », choisis en raison des fonctions éminentes qu'ils exerçaient. Joseph Gilot, général de division à Nancy, Joseph Arnould Henry, président de la cour d'appel, François Antoine Lallemand, maire de Nancy, Jean Joseph Marquis, préfet de la Meurthe, Nicolas Michel Mengin, président du tribunal criminel, Mgr Eustache d'Osmond, évêque de Nancy, Louis Joseph Schmitt<sup>14</sup>, conservateur des forêts à Nancy.

Ainsi composée, l'Académie présentait un assez bon équilibre entre l'ancienne et la nouvelle génération, entre partisans modérés et adversaires discrets de la Révolution, ainsi qu'entre les principales professions intellectuelles : les professeurs, les médecins ou pharmaciens et les "hommes de loi" y dominant, certains d'entre eux pouvant appartenir à la fois à deux de ces catégories. Cela apparaît bien si l'on suit en détail le parcours antérieur de tous ces personnages, dont nous donnons un aperçu en annexe<sup>15</sup>.

<sup>12</sup>Dans une lettre publique, Étienne Psaume a protesté contre l'oubli de l'abbé Lionnois, éliminé, croit-on, à cause de son mauvais caractère ; il s'était brouillé aussi bien avec le clergé réfractaire qu'avec les constitutionnels. Cf le discours de réception de Christian Pfister à l'Académie de Stanislas, du 22 mai 1890.

<sup>13</sup>Registre des procès-verbaux des séances de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, depuis son établissement le 2 thermidor an X. Manuscrit conservé dans les archives de l'Académie. Il débute par le texte de la pétition adressée au préfet, le 1<sup>er</sup> thermidor an X, et se clôt avec la séance du 11 décembre 1817 (367 pages).

<sup>14</sup> J. Favier, dans sa Table alphabétique de 1902, donne l'orthographe Schmitt, d'après les documents produits par l'Académie, mais l'état-civil de Château-Salins, la Liste des Constituants, ainsi que la Liste des membres de la noblesse impériale d'Emile Campardon, Société d'histoire de la Révolution française, 1889, 189 p, écrivent Schmits.

<sup>15</sup> Une liste des académiciens, avec leurs fonctions à l'Académie, leurs travaux publiés par l'Académie, est donnée dans la *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)* de J Favier. Nancy 1902. On

## Les débuts de l'Académie.

### Le premier Règlement.

Préparé par une commission composée d'Étienne Mollevaut, Jean Hyacinthe Bouteiller, François Nicolas, Joseph François Coster et Mollevaut le jeune, il a été discuté dans la séance du 8 août et adopté dans celle du 22 août 1802. Il se compose de 22 articles très brefs<sup>16</sup>.

Il faut relever d'abord le nom que se donne l'Académie : Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy. L'adjectif « libre » était indispensable pour contourner l'interdiction faite par la Convention de toutes les académies officielles ; mais on ne peut manquer de le considérer avec un peu d'ironie, quand on voit de quelles autorisations et de quels parrainages officiels la nouvelle Société avait dû se munir pour exister. L'article 1<sup>er</sup> dit qu'elle comprend trois sortes de membres : honoraires, titulaires et associés. L'article 2 énumère les membres honoraires, qui sont les sept principales autorités civiles, militaires et religieuses de Nancy, dont nous avons noté les fonctions ci-dessus. L'article 3 précise que les membres titulaires sont des « résidents » et renvoie à un tableau annexe, qui donne leur liste. Leur nombre est fixé à 50 par l'article 4.

L'organisation de la Société est décrite dans les articles suivants. L'article 5 dit qu'il existe à la tête de l'Académie un président, dont les pouvoirs sont précisés à l'article 6 ; il est entouré de deux secrétaires, d'un trésorier et d'un bibliothécaire archiviste. Aux termes des articles 7 à 11, ces responsables sont élus pour un an et rééligibles, à l'exception du président dont le mandat est limité à six mois et qui n'est pas immédiatement rééligible. On craignait manifestement de conférer à ce président un excès de pouvoir ! L'article 8 fixe les tâches attribuées aux secrétaires, entre lesquels il n'est pas fait de distinction. Les articles 9 et 10 énumèrent les missions respectives confiées au trésorier et au bibliothécaire archiviste. L'article 12 précise les conditions dans lesquelles sont élus tous ces responsables, au scrutin secret.

On trouve ensuite les principales règles de fonctionnement : la création de commissions, pour examiner, avant de les voter, toutes les questions importantes (article 13), les conditions d'admission des nouveaux membres (article 14), le déroulement des séances, qui ont lieu en principe une fois par mois (article 15), la fixation d'un quorum (article 16), le droit de vote des membres honoraires (article 17). Toutes ces dispositions, qui sont calquées sur le mode de fonctionnement des assemblées parlementaires, ont probablement été inspirées par Mollevaut, qui en avait une longue pratique.

Les derniers articles entrent dans des détails supplémentaires. Il y aura deux séances publiques par an, ce qui est logique, puisqu'il y a deux présidents successifs (article 18) ; l'article 19 nous apprend que la salle de réunion sera ouverte comme salle de lecture les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine, ce qui implique que les réunions se tiendront de préférence le jeudi ; on notera à ce propos que le calendrier républicain, toujours officiellement en vigueur, est déjà en partie abandonné, puisqu'on compte par semaines. L'article 20 prévoit l'envoi de billets de convocation aux séances et l'article 21 traite des ressources de l'académie : « chaque sociétaire contribue aux dépenses de la société, à la somme qu'elle aura déterminée ». Le dernier article enfin est relatif au sceau de la Société, où l'adjectif « libre » a disparu de l'intitulé de l'Académie : Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

Il n'y a pas lieu d'insister davantage sur ce premier règlement, qui n'a été en vigueur que pendant deux ans, et dont les insuffisances sont apparues assez vite.

### Les premières séances.

La première séance de l'Académie a eu lieu le 6 thermidor an X (25 juillet 1802), dans la

---

trouve des renseignements abondants, souvent utiles, mais pas toujours suffisamment vérifiés dans E Panigot: Notices biographiques et bibliographiques sur les membres de l'Académie de Stanislas (manuscrit de l'Académie). Il lui arrive de donner comme date de décès d'un correspondant la date à laquelle la nouvelle de sa mort est parvenue à l'Académie ; il a tendance à ne connaître d'un auteur que les ouvrages qui ont été déposés à la Bibliothèque de Nancy.

<sup>16</sup>Le texte de ce premier règlement est imprimé sous le titre : Règlement de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, à Nancy, chez J R Vigneulle, fructidor an X. Il tient en 5 pages ; il est précédé de la pétition initiale adressée au préfet et suivi d'une liste des 36 membres titulaires-résidents.

salle de lecture de la Bibliothèque, que le préfet lui avait assignée. Ce fut une séance de pure forme, présidée par le doyen d'âge, Joseph François Coster. L'Académie y a chargé une commission d'élaborer un projet de règlement ; comme nous l'avons vu, ce travail a été rondement mené : le projet a été soumis dans ses grandes lignes aux membres de la société pour une première lecture le 20 thermidor (8 août) et approuvé en seconde lecture, avec quelques compléments, le 4 fructidor (22 août).

C'est dans cette même séance du 4 fructidor de l'an X (22 août 1802), que l'Académie se dote d'un bureau. Étienne Mollevaut est nommé président, les deux secrétaires sont Coster l'aîné et Haldat ; Fachot est à la fois trésorier, bibliothécaire et archiviste. Les premières décisions ont un caractère symbolique : un buste de Napoléon Bonaparte sera placé dans la salle des séances et l'Académie fera une démarche auprès du Premier Consul, pour le prier d'accepter le titre de Protecteur de la Société. Mais aussitôt l'Académie se met au travail. Elle a l'ambition de recueillir en parallèle, pour caractériser la marche des saisons en Lorraine, des observations météorologiques, botaniques et médicales. L'abbé Vautrin se charge des premières, Willemet des secondes et les « officiers de santé » donneront des renseignements sur la fréquence des différentes pathologies. Pour finir, on recueille les noms des membres qui se font inscrire pour une prochaine lecture et l'on présente le premier livre offert à l'Académie, accompagné d'une lettre : c'est le *Traité historique et pratique de l'inoculation*, du citoyen Valentin, membre titulaire.

Le 1<sup>er</sup> jour complémentaire de l'an X, qui est le 18 septembre 1802, Mandel, qui était le premier inscrit, communique la première partie d'un ouvrage qu'il compose sur l'art de faire le vin et la théorie de la vinification. Le second inscrit est Vautrin, qui dépose ses premières observations météorologiques et présente un exposé sur la Météorologie et les causes des météores. Le temps manque pour entendre les orateurs suivants, mais Haldat a pu tout de même déposer le texte du discours qu'il a prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'école centrale.

Quinze jours plus tard, le 22 septembre, la séance commence par une petite cérémonie. On inaugure solennellement le buste de Bonaparte et Étienne Mollevaut prononce une allocution, dont l'assemblée, enthousiaste, décide qu'elle sera envoyée au « premier magistrat de la République ». Elle ne pourra que lui plaire, car c'est un hommage vibrant rendu au Premier Consul, ce « héros laborieux... qui va donner à l'instruction publique une nouvelle vie ». Deux communications suivent : un discours de Moulon sur l'*Estime publique* et une fable en vers de Mollevaut le jeune. Après la présentation de trois ouvrages offerts, la séance se termine par l'adoption de deux dispositions réglementaires, qui resteront longtemps en vigueur : les mémoires présentés en séance publique ne pourront être admis qu'après avoir été lus et approuvés lors d'une séance particulière ; le temps accordé pour une communication ne pourra pas, sauf dérogation, excéder un quart d'heure à chaque séance.

La première partie de la séance du 3 frimaire an IX (24 novembre 1802) est consacrée à la lecture de la correspondance reçue : le ministre de l'Intérieur, Chaptal, fait savoir qu'il approuve l'établissement de l'Académie, et il ajoute, dans un autre courrier, que le Premier Consul accepte le titre de Protecteur qui lui a été décerné. D'autres lettres proviennent d'un grand nombre de savants, littérateurs et artistes, qui remercient l'Académie et déclarent accepter la proposition qu'elle leur a faite d'en devenir membres correspondants. Parmi eux, on trouve Fourcroy, le conseiller d'État chargé de l'Instruction publique et le sénateur lorrain François de Neufchâteau. La seconde partie de la séance est consacrée à des comptes rendus d'ouvrages reçus et à des communications originales.

Dans les débuts de l'Académie, les séances ne se tiennent pas à des intervalles fixes, mais à des dates irrégulières. Les académiciens attendent 21 jours avant de se réunir à nouveau. Il s'agit cette fois de préparer la séance publique, en entendant les textes des futurs discours, dont ils n'ont pas encore pris connaissance. N'oubliant pas que son rôle consiste à favoriser l'émulation, et peut-être parce qu'elle espère que les jeunes étudiants de Nancy viendront à la séance publique écouter leurs professeurs, l'Académie décide d'instituer un « prix de mœurs », qui sera décerné à celui des élèves de l'école centrale, qui s'en sera montré le plus digne par sa conduite.

Cette première séance publique se tient le 1<sup>er</sup> nivôse de l'an XI, qui est un mercredi (22 décembre 1802). Elle a lieu à quatre heures de l'après-midi, dans « la grande salle du



Gouvernement », mise à la disposition de l'Académie par le général Gilot. Elle a été soigneusement préparée. Des billets d'invitation ont été envoyés. L'ordre du jour de la réunion a été imprimé, pour être distribué au sein de l'assemblée. Elle s'ouvre sur le rapport de Haldat, qui traite de l'établissement de l'Académie et détaille longuement les lettres de félicitation et d'adhésion qu'elle a reçues ; il passe ensuite rapidement en revue les premiers travaux réalisés. Six autres académiciens prennent la parole à sa suite : Willemet, Mollevaut le jeune, Vautrin, Moulon, Blau et Valentin. Le seul orateur prévu qui n'ait pas eu le temps de parler est l'abbé de Bonneville<sup>17</sup>.

Le déroulement de la séance ordinaire du 28 nivôse an XI (18 janvier 1803) montre que l'Académie a trouvé son rythme de croisière. Elle commence par le dépouillement de la correspondance. Quand les lettres sont accompagnées d'ouvrages imprimés, ceux-ci sont remis à des rapporteurs, qui en rendront compte. Ce sont ensuite les académiciens qui offrent leurs propres ouvrages. Contrairement à ce qui se pratiquera plus tard, l'académie désigne aussi des rapporteurs sur les ouvrages de ses membres. C'est ainsi que Vautrin est chargé d'examiner les *Recherches sur l'encre*, de Haldat, que Haldat doit rendre compte de l'ouvrage de Valentin sur la vaccine et Mongin des ouvrages scolaires de Michel. C'est seulement en fin de séance qu'interviennent les communications originales. Deux ont trouvé place dans cette réunion du 28 nivôse : la description d'une expérience d'électrochimie par Haldat et un *Mémoire sur l'art de construire les ponts*, par l'ingénieur Plonguer. Toutes les séances ordinaires qui ont suivi se sont tenues suivant le même modèle.

Conformément au règlement, Mollevaut quitte la présidence le 19 février 1803 (30 pluviôse en XI) ; c'est Bouteiller qui est élu à ce poste, tandis que les deux secrétaires ne sont pas soumis au renouvellement. Sous sa présidence, l'Académie s'occupe des modalités d'attribution du prix de mœurs, précédemment institué, mais aussi d'un autre prix, qui est décerné au cours d'une séance extraordinaire, tenue le 24 floréal de l'an XI (14 mai 1803). Le Conseil général du département a ouvert un concours, doté d'un prix de 600 francs, pour récompenser le meilleur texte, en prose ou en vers, traitant de la journée du 18 Brumaire. Il a demandé à la Société académique de choisir entre les six ouvrages, qui ont été reçus sous le sceau de l'anonymat. Le lauréat se trouve être un de ses membres, le citoyen Mollevaut le jeune.

À la suite de la séance publique du 7 fructidor de l'an XI, présidée par Bouteiller, l'Académie procède dès le 9 (27 août 1803) au renouvellement de ses « officiers ». C'est à nouveau Étienne Mollevaut qui est porté à la tête de la compagnie, tandis que Coster et Haldat sont réélus comme secrétaires et Fachot, comme trésorier, bibliothécaire et archiviste. Mais Coster, nommé proviseur au lycée de Lyon, fait ses adieux à ses confrères le 26 novembre 1803 (4 frimaire an XII). On le remplace aussitôt dans ses fonctions par Nicolas.

Le jeu d'alternance entre Mollevaut et Bouteiller continue comme une mécanique bien huilée, lorsque le 12 ventôse an XII (3 mars 1804), Bouteiller remplace à nouveau Mollevaut, au terme de son mandat. Mais il y a déjà un trouble-fête, qui apporte une note dissonante à l'unanimité des premiers temps : l'abbé Vautrin se présente contre lui et oblige les académiciens à organiser un deuxième tour de scrutin.

L'Académie dispose pour ses séances ordinaires, d'une salle située dans l'aile droite (en regardant la façade) du bâtiment de l'ancienne Université, devenue aujourd'hui la Bibliothèque municipale, mais qui, à l'époque de la refondation, dépendait encore de l'école centrale. Pécheur, concierge du bâtiment de l'Université, est encore désigné le 22 fructidor de l'an X comme « concierge de l'école centrale ». Nous apprenons par les comptes de l'Académie que, le 14 vendémiaire de l'an XI, on a payé trois livres au même Pécheur, pour avoir scié du bois de chauffage et l'avoir monté « au second étage de la maison de l'école centrale ». Plus tard, ce bois sera monté « au grenier », qui devait être au-dessus de la salle de réunion.

L'organisation des séances publiques a été peu à peu codifiée, mais à l'époque du Consulat, elles se déroulaient encore dans l'improvisation. La première, tenue le 1<sup>er</sup> nivôse de l'an XI, n'avait été préparée que le 24 frimaire. Pour la deuxième séance publique, tenue le jeudi 7 fructidor de l'an XI (25 août 1803), on avait le choix entre trois salles ; mais c'est encore la salle du Gouvernement

<sup>17</sup>Le compte rendu de cette séance a été publié sous le titre : Rapport sur l'établissement, la correspondance et les travaux de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, 1<sup>er</sup> nivôse an XI, Nancy, chez Thiébaud, 24 p.

qui a été retenue, de préférence à la salle des actes de l'école centrale et à la grande salle de l'hôtel de ville. Il semble que les séances publiques aient attiré un public nombreux, puisque pour la première, on avait loué 200 chaises et que, pour la deuxième, l'Académie en a prévu 300<sup>18</sup>. Lors de cette seconde séance, dix lectures avaient été programmées ; mais comme on avait décidé que la séance en tout ne devait pas durer plus de deux heures, et que le président devait encore l'ouvrir par quelques mots d'introduction, chaque orateur ne disposait que d'une dizaine de minutes ; c'était visiblement trop peu. Cela explique l'abstention de Coster, inscrit dans un premier temps, mais qui a renoncé de lui-même à lire son texte sur l'histoire de la Ligue, qui aurait pris une demi-heure. Comme on pouvait s'y attendre, le manque de temps a empêché d'entendre les trois derniers orateurs qui avaient été annoncés<sup>19</sup>.

Si la fin de l'année 1803 a permis d'entendre de nombreux rapports, ou communications originales, sur les sujets les plus variés, les séances du début de 1804 ont été consacrées en grande partie à la révision du règlement intérieur de l'Académie, décidée le 21 pluviôse de l'an XII (11 février 1804) et élaborée pendant trois séances, jusqu'à son adoption définitive le 16 juin 1804.

La période de refondation de l'Académie, qui correspond au Consulat, se termine avec la séance publique du 20 août 1804 (2 fructidor an XII), qui en a constitué le point d'orgue. Elle a eu lieu à quatre heures de l'après-midi et pour la première fois, dans la grande salle de l'hôtel de ville. Haldat y a lu le précis des travaux de la Société pendant l'an XIII. Bien qu'elle n'ait duré que deux heures, on a eu le temps d'y entendre un discours de Mollevaut père sur l'utilité des lois, l'exposé d'une *Théorie nouvelle du système planétaire*, par l'abbé Vautrin, la lecture par Mollevaut le jeune de deux idylles imitées de Gessner, la dissertation de Blau sur les manuscrits opisthographes, et pour terminer, la lecture par Gormand d'un extrait du *Voyage en Angleterre* de Valentin et par Rochefort d'un poème du Tasse, traduit par Pavée de Vendevre. Comme on le voit, le programme avait été composé de manière à faire alterner la science la plus sérieuse avec d'aimables divertissements poétiques. C'est une pratique que l'Académie a conservée jusque vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette séance publique a fait l'objet d'un compte rendu imprimé qui, pour la première fois, porte le titre de *Précis Analytique*<sup>20</sup>. Il se termine par une liste des ouvrages adressés à la Société.

### **La constitution progressive d'un réseau national.**

L'Académie a commencé, dès l'année 1802, à prendre les contacts qui lui ont permis d'édifier un vaste réseau d'associés correspondants, qui était déjà en grande partie constitué au moment de la première séance publique de l'Académie, le 22 décembre 1802. On trouve leurs noms sur la liste imprimée à la suite du rapport fait par Haldat, au cours de cette séance<sup>21</sup>. Cette liste se compose des sept membres honoraires déjà cités plus haut ; de 36 membres résidents, c'est-à-dire titulaires ; de 52 associés correspondants, tous français, les correspondants étrangers n'étant apparus que lors d'une deuxième vague.

Nous ne savons pas comment la première liste d'associés correspondants a été élaborée. Mais nous pouvons tout de même supposer que l'influence de certains hommes a été prépondérante dans les choix qui ont été faits. Il faut mettre au premier rang d'entre eux Étienne Mollevaut, qui à Paris, avait été ou était encore en contact avec les membres de l'Institut ou des grands corps de l'État. Comme il a été le premier président, c'est en son nom qu'ont été faites les démarches et c'est lui qui a reçu les lettres d'acceptation ou de remerciement. Nous constatons aussi que les

<sup>18</sup> Il est évidemment impossible de faire tenir plus d'une centaine de chaises, avec une tribune, dans l'actuel salon du premier étage du Palais du Gouvernement. Il faut sans doute en déduire que les séances de l'Académie ont eu lieu au rez-de-chaussée. Mais je suis prêt à accepter une autre explication.

<sup>19</sup>Sous le titre de *Séance publique de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, le jeudi 25 août 1803, 7 fructidor an XI*, l'Académie a publié une brochure de 39 pages, qui est une préfiguration des *Précis analytiques* qu'elle publiera plus tard. Après le discours du Président, on y trouve des extraits de plusieurs communications

<sup>20</sup>*Précis analytique des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, pendant le cours de l'an XII, à Nancy, chez JR Vigneulle, fructidor an XII, 32 p.*

<sup>21</sup>Ch A de Haldat: *Rapport sur l'établissement, la correspondance et les travaux de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 17 pages, déjà cité. Il est suivi de la liste de ses membres, p 18-24.

naturalistes et spécialement les botanistes, sont très nombreux : ce sont évidemment des hommes qui étaient en relations avec Rémi Willemet, soit en raison de son appartenance à un très grand nombre de sociétés savantes, soit en raison des échanges de plantes faites régulièrement entre les jardins botaniques. D'autres réseaux qui ont pu être mis à contribution sont ceux des bibliothèques et des écoles centrales départementales, entre lesquelles des échanges existaient certainement. Certaines amitiés ont pu naître dans les armées de la République, parmi les plus jeunes, en âge d'effectuer un service militaire. Enfin, il ne faut pas négliger le fait qu'un certain nombre d'académiciens avaient suivi à Paris ou à Strasbourg, les enseignements de maîtres réputés, dont ils ont pu recommander ou solliciter l'adhésion. Nous savons en particulier que Gabriel Mollevaut, à Paris, avait suivi les cours du grand helléniste d'Ansse de Villoison, qui figure sur la première liste des associés correspondants.

Dans cette première liste, on observe le souci d'établir un certain équilibre entre plusieurs catégories de membres et entre Paris et la province.

Nous pouvons distinguer quatre grandes catégories de membres : les membres de l'Institut de France, qui jouissent d'un prestige particulier, et auxquels on fait appel comme caution ; les autres membres résidant à Paris ; les associés habitant en province, mais hors de la Lorraine ; les associés habitant dans les départements lorrains.

Les membres de l'Institut sont, à cette date <sup>22</sup>, au nombre de onze, sans compter deux autres, qui ne sont que correspondants de l'Institut et qui résident en province. Ce sont: Jean Baptiste Gaspard d'Ansse de Villoison (1759-1805), helléniste réputé, Antoine François Fourcroy (1755-1809), chimiste, professeur à l'École Polytechnique, mis aussi directeur de l'Instruction publique au Ministère de l'Intérieur, Nicolas François de Neufchâteau (1750-1828), sénateur, littérateur et agronome, qui avait été, très jeune, associé correspondant de l'ancienne Société des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, Henri Grégoire (1750-1831), également sénateur, homme de lettres, autrefois lauréat de l'ancienne Société des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, Joseph Jérôme Le François de Lalande (1732-1807), mathématicien et astronome, François Jean Gabriel de La Porte du Theil (1742-1815), helléniste et chartiste, Pierre Charles Lévesque (1736-1812), professeur d'histoire et de morale<sup>23</sup>, Guillaume Antoine Olivier (1756-1814), médecin, zoologiste et voyageur, Balthazar Georges Sage (1740-1824), chimiste et minéralogiste, Étienne Pierre Ventenat (1757-1808) botaniste, Noël Gabriel Luce Villar (1748-1826), littérateur.

Les autres associés correspondants habitant Paris sont tous des savants reconnus ou des hommes exerçant des fonctions importantes dans le domaine culturel. Ils sont au nombre de 21. Ce sont, par ordre alphabétique: Louis Augustin Guillaume Bosc (1759-1828), naturaliste continuateur de Buffon, Stanislas Jean, chevalier de Boufflers (1738-1815), associé de l'ancienne Société des Sciences et Belles-lettres, littérateur, qui n'a retrouvé qu'en 1803 son siège à l'Académie française, Antoine Jacques Boulay de la Meurthe (1761-1840), juriste, né dans les Vosges, président de la section de Législation du Conseil d'Etat, Antoine Alexis Cadet de Vaux (1743-1828), pharmacien, auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation, dans les domaines de l'alimentation et de l'hygiène, Jean Baptiste Gail (1749-1829), professeur de littérature grecque, enseignant au Collège de France, Louis Alexandre Jard Panvillier (1757-1822), membre du Tribunat, ami de Mollevaut, Jean Claude de La Mettrie (1743-1817), naturaliste, adjoint de Georges Cuvier au Collège de France, matérialiste convaincu, Jean Antoine Laurent (1763-1832), peintre miniaturiste et de scènes historiques, né à Baccarat, Marie Alexandre Lenoir (1761-1839), créateur et conservateur du Musée des Monuments français, devenu plus tard le Musée du Louvre, Claude Joseph Mallarmé (1758-1835), ancien maire de Nancy et ancien député de la Meurthe, membre du Tribunat, qui sera membre titulaire sous la Restauration, après son retour à Nancy, Aubin Louis Millin de Grandmaison (1759-1818), naturaliste et bibliothécaire, qui compte parmi les précurseurs de l'étude

<sup>22</sup>Nous ne tenons pas compte ici de ceux qui ont pu devenir membres de l'Institut par la suite.

<sup>23</sup>Dans l'identification de ce personnage, nous sommes en accord avec Panigot (Notice manuscrites des archives de l'Académie), mais en désaccord avec Favier (*Table alphabétique des travaux*), qui préfère désigner Jean Simon Lévesque de Pouilly (1734-1820), qui avait bien été inscrit sur une liste de membres de l'Institut, mais aussitôt rayé, parce qu'il avait émigré et vivait en Allemagne. On consultera sur ce point : Jules Simon: *Une académie sous le Directoire*, 1885, 472 pages, p 353.

et de la conservation des Antiquités nationales, Charles Palissot de Montenoy (1730-1814), né à Nancy, plus ancien des membres encore vivants de l'ancienne Société des Sciences et Belles-lettres, administrateur de la Bibliothèque Mazarine, Antoine Parmentier (1737-1813), pharmacien, agronome, bien connu pour sa campagne en faveur de la pomme de terre, Pierre Pérignon (1759-1830), juriconsulte, qui avait plaidé dans des procès célèbres et qui, dans une lettre du 26 vendémiaire de l'an XI, écrit à Mollevaut qu'il doit sa nomination à l'amitié que celui-ci lui manifeste, Jean Louis Poirot (1755-1834), naturaliste qui habitait Paris après avoir enseigné à l'école centrale de l'Aisne, Jean Sédillot (1757-1840), secrétaire de la Société de Médecine de Paris et directeur de journaux médicaux, Charles Nicolas Sigisbert Sonnini de Manoncourt (1751-1811), voyageur et agronome, né à Lunéville, membre de l'ancienne Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy..

Les associés correspondants provinciaux qui ne sont pas Lorrains sont des hommes en vue dans leur région, souvent animateurs de sociétés savantes locales. Ils sont au nombre de onze: Auber (?-1803) est un personnage que ni Panigot, ni Favier ne sont parvenus à identifier, ancien professeur à l'école centrale de Rouen et secrétaire de la Société d'émulation de Rouen<sup>24</sup>, Jean Félix Capelle, médecin hygiéniste à Bordeaux, où il est à la fois secrétaire de la Société de Médecine et de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, Louis Chicollet de Corbigny (1771-1811), préfet du Loir-et-Cher, qui doit sa nomination à l'amitié de Mollevaut, Antoine Delarbre (1724-1821), médecin à Clermont-Ferrand, « patriarche de la botanique en Auvergne »<sup>25</sup>, certainement recommandé par Willemet, Antoine Gouan (1733-1826), directeur du Jardin botanique et professeur à l'école de médecine de Montpellier, correspondant de Willemet, Marie Jacques Philippe Mouton Fontenille de la Clotte (1769-1837), naturaliste et botaniste formé à Montpellier, membre de l'Académie de Lyon, Pierre François Nicolas (1743-1816), ancien membre de la Société Royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy et ancien professeur à l'école centrale de la ville, devenu professeur de chimie à Caen, Jérémie Jacques Oberlin (1735-1806), frère du célèbre pasteur, érudit et professeur à l'académie protestante de Strasbourg, Jean Baptiste Gabriel Pavée de Vendevre (1752-1814), président du « lycée », qui était, à Troyes, la Société académique de l'Aube<sup>26</sup>, Jean Schweighaeuser (1742-1830), philologue alsacien, professeur de littérature ancienne à l'école centrale et futur doyen de la faculté des lettres de Strasbourg<sup>27</sup>, Jacques Nicolas Vallot (1771-1860), professeur de sciences naturelles à l'école centrale de Dijon et directeur du jardin botanique de la ville<sup>28</sup>.

Les associés correspondants habitant en Lorraine sont au nombre de douze et ils se répartissent à peu près équitablement entre les départements. Leur notoriété était très inégale. Ce sont Jean Marie Charbonnières (1771-1835), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Épinal, Jean Victor Colchen (1751-1830), préfet du département de la Moselle, Nicolas François de Curel (1739-1834), ingénieur militaire, directeur des fortifications à Metz, Jean François Godefrin (1749-1828), bibliothécaire et botaniste à Pont-à-Mousson<sup>29</sup>, Pierre Christophe Gorcy (1758-1826), médecin chef à l'hôpital militaire de Metz, Jean François Goussaud d'Antilly (1753-1807), maire de

<sup>24</sup>Bien qu'il ait figuré encore pendant quelques années sur les listes de l'Académie, il n'a jamais donné signe de vie et pour cause : le *Journal de Rouen* du 17 mai 1803 nous apprend qu'il vient de mourir dans la nuit du 14 au 15 mai.

<sup>25</sup>Cette expression est tirée d'une lettre qu'un médecin de Clermont-Ferrand a adressée à Willemet, le 19 ventôse an XIII, pour lui donner des nouvelles de son ami, qui se porte encore bien malgré son âge (Archives de l'Académie).

<sup>26</sup>Pavée de Vendevre est l'un des rares associés correspondants à avoir effectivement siégé dans les rangs de l'Académie. Le 13 juillet 1803, alors qu'il se trouvait à Nancy, il a été invité par le président à lire son poème *Phaéton*, imité d'Ovide (Comptes rendus manuscrits).

<sup>27</sup>Favier et Panigot identifient cet associé correspondant comme Jean Geoffroi Schweighaeuser (1766-1844), fils de Jean ; mais Jean Geoffroi n'était encore en 1802 que l'assistant de son père et il ne lui a succédé dans sa chaire de la faculté qu'en 1823. Il aurait été impensable de nommer le fils et pas le père. D'ailleurs, le nom de Schweighaeuser a disparu dans la liste des correspondants de 1835, alors que le fils Jean Geoffroi a vécu jusqu'en 1844.

<sup>28</sup>Il a entretenu une correspondance très régulière avec l'Académie de Nancy. Il est longuement question de lui dans Pierre Feuillée et Raymond Ciry : l'histoire naturelle à la faculté des sciences de Dijon (1808-1958), *Mémoires de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, 2011-2012.

<sup>29</sup>Fliche a dit de lui, dans les *Annales de l'Est et du Nord* (1903-1904) : « Il eut le malheur, ayant occupé des situations modestes, et n'ayant jamais rien publié, de ne pas obtenir la notoriété que lui aurait méritée sa très réelle science ». Mais il était évidemment connu de Willemet, ce qui explique son admission.

Metz de 1800 à 1805<sup>30</sup>, Jean Joseph Jacques Holandre (1778-1857), naturaliste à Fresne, près de Verdun<sup>31</sup>, Joseph Laillet (1756-1844), ancien chanoine régulier, professeur de mathématiques à l'école royale militaire et au collège de Pont-à-Mousson<sup>32</sup>, Jean Baptiste Antoine Faucheux, dit Lefaucheux, préfet des Vosges de 1801 à 1803, Louis Henri Lefébure (1754-1839), sous-préfet de Verdun et botaniste<sup>33</sup>, J. A. Masson, inspecteur des forêts à Épinal, lauréat d'un prix de la Société des Sciences et Belles-lettres avant la Révolution, Pierre Dieudonné Louis Saulnier (1767-1838), préfet de la Meuse, né à Nancy et ancien président de l'administration municipale de Nancy après le 9 Thermidor.

De nouveaux noms sont venus s'ajouter à cette première liste, à mesure que parvenaient les réponses des personnes qui avaient été sollicitées ou les candidatures nouvelles. Une seconde liste, portant la date du 16 juillet 1804, est assez fortement augmentée par rapport à la première. En outre, aux 77 associés correspondants nationaux sont venus s'ajouter 8 associés étrangers (mais nous pouvons en compter 10 si l'on y ajoute les deux médecins de Mayence, ville alors française).

Les nouveaux associés correspondants français, en excluant les anciens titulaires ayant quitté Nancy, sont par ordre alphabétique: Baradon, littérateur à Paris, Jean Baptiste Théodore Baumès (1756-1827), professeur de médecine et secrétaire perpétuel de la Société de médecine de Montpellier, François Chaussier (1746-1828), professeur à l'école de médecine de Paris, Jean François Coste (1741-1819), médecin chef aux Invalides et ancien membre titulaire de l'Académie de Nancy, Charles Augustin de Coulomb (1736-1806) célèbre physicien, membre de l'Institut, Jean Devèze (1753-1829), médecin ami de Valentin<sup>34</sup>, Gillet-Laumont, ou plutôt François Pierre Nicolas Gillet de Laumont (1747-1834), minéralogiste membre de l'Institut, Jean François Nicolas Jadelot (1771-1855), médecin à Paris et fils d'un célèbre médecin de Nancy, Bernard Germain Etienne de la Ville-sur-Ilion, comte de Lacépède (1756-1825), naturaliste, membre de l'Institut, mais aussi Grand Chancelier de la Légion d'honneur, Charles de Lacretelle (1766-1855), originaire de Metz, littérateur à Paris, Jean Charles François de Ladoucette (1772-1848), préfet des Hautes-Alpes, né à Nancy, André François Laurence, dit Laurence-Villedieu (1762-1816)<sup>35</sup>, Joseph Lavallée (1747-1816), chef de bureau à la grande chancellerie de la Légion d'honneur et homme de lettres<sup>36</sup>, Jean François Joseph Noël (1766-1841), inspecteur général de l'instruction publique, Joseph Noël (1753-1808), directeur de l'école de médecine de Strasbourg, Claude Emmanuel Joseph Pierre Pastoret (1755-1840), associé de l'ancienne Académie de Nancy, membre de l'Institut et professeur de droit en 1804 au Collège de France, Edme Protat, médecin oculiste à Dijon, le général Louis Michel Antoine Sahuc (1755-1813), membre du Tribunat, l'abbé Roch Ambroise Cucurron de Sicard (1742-1822), directeur d'une école de sourds-muets à Paris, membre de l'Institut, Augustin François de Silvestre (1762-1851), homme de lettres, descendant d'Israël Silvestre, Denis Pierre Marie Waton (1763-1829) professeur à Avignon et membre de la Société d'économie rurale du Vaucluse<sup>37</sup>

L'identification des membres étrangers ne pose aucun problème, car les académiciens ont choisi des personnalités très célèbres dans les milieux scientifiques: Friedrich Kasimir Medikus

---

<sup>30</sup>Il est question de lui dans Christian Jouffroy : La rue aux Ours de Metz, des maisons canoniales aux hôtels particuliers, *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 2004, p 257.

<sup>31</sup> On peut s'étonner qu'il ait été choisi de préférence à son oncle Jean François Holandre, bien plus connu que lui. Mais il ne peut y avoir de doute: ce dernier habitait à Metz, en non dans la Meuse. L'explication de ce choix réside dans le fait qu'il correspondait avec Willemet.

<sup>32</sup>Il n'est mort à Pont-à-Mousson que le 14 avril 1844, alors qu'on l'avait fait disparaître bien plus tôt des listes de l'Académie.

<sup>33</sup>Jacques Philippe Voïart : Notice historique sur M Lefébure, *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1839, p 228-251.

<sup>34</sup>Selon data bnf, il est mort à Fontainebleau le 14 septembre 1829, alors qu'il figure sur les listes de l'Académie jusqu'en 1845 !

<sup>35</sup>Ni Panigot, ni Favier ne l'ont identifié. C'est un ancien avocat, conventionnel ayant voté la mort du Roi, avec sursis, qui était en 1803 membre de la Société académique de Grenoble ; mort à Nogarey (Isère) le 1er juillet 1816.

<sup>36</sup>Sous ce nom d'emprunt, se cachait le célèbre marquis de Bois-Robert, que sa famille avait fait enfermer à la Bastille pour homosexualité.

<sup>37</sup>Il écrit dans une lettre de remerciement conservée à l'Académie : « C'est au digne et savant Willemet que je dois cette faveur inappréciable ».

(1736-1808), médecin et botaniste de Mannheim, refusait de se rallier au système de Linné<sup>38</sup>, Gottfried Hermann (1772-1848), philologue, professeur à Leipzig, Christian Gottfried Gruner (1744-1815), professeur de médecine à Iéna, Christian Gottlob Heyne (1729-1812), philologue, professeur à Göttingen, Georg Franz Hoffmann (1760-1826), professeur de botanique à Göttingen, mais qui est allé en 1804 s'installer à Moscou, Nicklaus Joseph von Jacquin (1727-1817), ancien professeur de chimie et de botanique à l'université de Vienne, Johann Christian Daniel von Schreber (1739-1810), professeur de médecine et botanique à Erlangen, où il dirige le Jardin botanique, Charles Strack (1726-1806), médecin de Mayence, qui a publié en latin, Carl Peter Thunberg (1743-1828), botaniste de réputation mondiale, successeur de Linné à Uppsala (Suède), Martin Vahl (1749-1804), professeur de botanique à l'Université de Copenhague.

En fait, seuls quelques-uns de ces associés correspondants que nous venons d'énumérer ont effectivement correspondu avec l'Académie : ceux qui avaient des attaches en Lorraine, comme l'abbé Grégoire, François de Neufchâteau, Sonnini de Manoncourt, le peintre Laurent, ou encore les responsables de sociétés savantes provinciales qui échangeaient des publications avec l'Académie. C'est de manière très exceptionnelle que certains, comme Coste en 1806, ont eu l'occasion de parler devant l'Académie. C'est donc un réseau de façade, en grande partie virtuel, mais qui est devenu avec le temps plus consistant, à mesure qu'on y intégrait de nouveaux membres, qui étaient en contacts étroits avec certains académiciens.

### **Une Société « libre » en théorie, mais très liée aux pouvoirs publics**

Libre sur le plan financier, puisqu'elle ne reçoit aucune subvention, l'Académie reste pourtant très dépendante du pouvoir politique. Elle s'en fait l'auxiliaire, notamment par l'intérêt qu'elle apporte à l'enseignement public et aux questions de santé publique.

#### Les finances de l'Académie.

Dans les procès-verbaux, la première allusion aux finances de l'Académie remonte à la séance du 22 décembre 1802. Pour financer l'impression du rapport de Haldat sur l'établissement de la Société, il est demandé à chaque membre une contribution volontaire d'un franc. Mais le fonctionnement de l'Académie exige naturellement une somme plus importante. Nous lisons dans le procès-verbal du 18 mars 1803 : « Sur proposition du bureau, l'assemblée arrête un nouvel appel de 12 francs, payable pour chaque membre de la société pour subvenir à ses dépenses ».

Le premier arrêté des comptes, établi par Fachot, est examiné le 6 mai 1803. À cette occasion, on décide de réduire à 111 francs le coût des abonnements aux journaux au profit de la bibliothèque. On décide aussi que Fachot recevra une rétribution de 100 francs pour le travail de secrétariat qu'il effectue : transcription des délibérations sur le registre, expédition de la correspondance, ordre et garde des archives. En fait, il n'a jamais accepté de recevoir cet argent, et ses fonctions sont toujours restées parfaitement bénévoles. Au cours de la même séance, on décide d'offrir une somme de 60 francs au citoyen Pécheur, concierge de l'école centrale, pour préparer la salle et porter les billets d'invitation. Toutes ces dépenses restent intégralement financées par les contributions des académiciens, qu'il faut donc renouveler fréquemment. Le 26 novembre 1803, sur la proposition d'un membre, la contribution destinée à acquitter les dépenses de la société est renouvelée : « elle est fixée à 24 francs pour l'année, payable en deux paiements égaux de six mois à autre ». Cette disposition n'est probablement pas sans rapport avec la révision des statuts et la remise à jour de la liste des académiciens, qui en a été la conséquence en 1804: elle supprimait en effet les académiciens qui n'avaient pas donné de signe de vie, donc pas payé de cotisation, et remplaçait les membres d'honneur par des membres titulaires, qui allaient devenir des cotisants.

La séance du 3 mars 1804 montre que tous les académiciens – et il en est parmi eux qui ne sont pas très riches – n'acceptent pas aisément d'être mis ainsi à contribution. L'un d'eux propose, sans succès, d'abaisser la cotisation annuelle à 18 francs. Quant à l'abbé Vautrin, il intervient pour demander un meilleur emploi de l'argent de l'Académie : « L'abonnement aux journaux lui paraît inutile et il en demande la suppression. La contribution fournie par les membres de la Société

<sup>38</sup>Les procès-verbaux signalent le 18 mars 1803 sa lettre d'acceptation, mais il a été oublié sur la liste de 1804.

pourrait être plus utilement employée, soit en distribution de prix, pour exciter l'émulation et encourager les talents, soit en impression de notes et mémoires de ses travaux ». Ses propositions sont aussitôt approuvées.

#### L'Académie et les pouvoirs publics.

Comme nous l'avons dit, la résurrection de l'Académie résulte d'une pétition envoyée par un petit groupe de professeurs et de notables au citoyen Marquis, préfet de la Meurthe. Le préfet, qui avait certainement été mis au courant de cette démarche à l'avance, avait répondu aussitôt à leur demande.

Mais l'autorisation préfectorale n'était pas suffisante aux yeux des académiciens. Sans doute conseillés par le préfet, ils ont demandé aussi directement l'assentiment du ministre de l'Intérieur Chaptal, qui leur a été accordée en novembre (21 vendémiaire an XI) et celui du Premier Conseil lui-même, qui a accepté de devenir le « protecteur » de la Société. Comme si cela ne suffisait pas encore, pour bénéficier d'un maximum d'appuis dans la classe politique, on voit l'Académie s'attacher la bienveillance de plusieurs hauts personnages, qui acceptent de devenir ses associés correspondants : ce sont en particulier le ministre Fourcroy, puis le Grand Juge Régnier, d'origine lorraine, qui la remercie le 26 nivôse de l'an XI de l'envoi du *Précis* de ses travaux, mais aussi Grégoire, François de Neufchâteau, Lacépède, etc.

Avec autant d'appuis en haut lieu, on conçoit que l'Académie se soit sentie suffisamment protégée pour ne plus dépendre du bon ou du mauvais vouloir du préfet, dont elle s'est en quelque sorte tout de suite émancipée. Comme d'autre part, elle ne bénéficiait d'aucune subvention publique, elle était pauvre, mais pouvait se considérer comme indépendante.

Cependant, la liberté de manœuvre dont elle disposait sur le plan local était achetée au prix d'un ralliement non équivoque au nouveau régime, qu'on proclamait hautement lors des séances publiques et des manifestations officielles. Bien que l'Académie n'ait pas vocation à traiter de questions politiques, l'éloge de Napoléon Bonaparte, restaurateur de l'ordre, mais aussi des sciences et des lettres, était le thème imposé de tous les discours publics des premières années de la Société reconstituée.

Pourtant, si on y regarde de plus près, tous ces discours dithyrambiques n'ont pas exactement le même contenu. Tandis que certains, qu'on peut classer parmi les conservateurs, se contentent de célébrer le retour de l'ordre, le renouveau de la liberté et la restauration de la religion, d'autres, qui sont d'opinions plus avancées, veulent surtout voir dans Bonaparte le garant du maintien des principales conquêtes de la Révolution.

C'est évidemment dans la première catégorie qu'il faut classer Jean Hyacinthe Bouteiller. On ne peut manquer d'être frappé, par le ton « modéré » du discours qu'il prononce à la première séance publique du jeudi 25 août 1803 (qui comme par hasard, tombe le jour de la saint Louis !). Il célèbre la résurrection de l'Académie en condamnant sans appel le processus révolutionnaire, qui a abouti à dissoudre les associations savantes et littéraires, à proscrire les savants et les hommes de lettres, à mutiler ou à renverser les monuments du passé. « Des hommes obscurs, étrangers par éducation, par habitude, par instinct, aux sciences et aux lettres... parés du sceptre révolutionnaire, que des chutes successives firent descendre jusque dans leurs mains, durent voir le triomphe de l'égalité constitutionnelle dans un état uniforme d'ignorance et d'âpre rudesse de mœurs, qui ravalait la société entière à leur niveau ».

Parmi les conséquences néfastes de la crise révolutionnaire, Bouteiller souligne l'égarement, dans lequel la jeunesse risque de tomber. Les jeunes gens sont désorientés « au milieu de l'ébranlement de toutes les institutions et de l'obscurcissement de tous les principes ». Il redoute pour cette jeunesse « cette ardeur qui la porte vers les nouveautés et cette facilité qui l'entraîne vers les opinions extrêmes, cette prévention qui la rend rebelle aux exemples et à l'autorité des anciens ». Pour résumer son propos, il convient donc, pour sortir de la crise profonde dans laquelle se trouve la société française, de réaliser une véritable restauration morale, à laquelle l'Académie doit coopérer de toutes ses forces.

En face de ces conservateurs, on peut placer l'ancien évêque constitutionnel Nicolas. Il a exprimé ses opinions dans un discours prononcé à la fin de l'année 1804, lors d'un discours qu'il a

prononcé devant les candidats à l'école polytechnique, au nom de l'académie, à la demande du préfet. Il s'y lance dans un éloge détaillé et sans nuances de toute l'œuvre intellectuelle de la Révolution. L'école polytechnique en reflète parfaitement l'esprit, puisqu'elle ne sélectionne les jeunes gens qu'en fonction de leurs talents et de leur mérite, « sans aucune distinction entre les pauvres et les riches ». La période révolutionnaire a été particulièrement favorable aux sciences et il en donne pour preuve une liste de savants, à laquelle il intègre Lavoisier, sans faire le moindre commentaire. Elle a été moins favorable aux lettres, même si la littérature s'est enrichie de l'éloquence des tribuns. Il approuve sans vergogne le pillage des œuvres d'art italiennes par les armées françaises, et n'a pas un mot pour condamner le vandalisme, que réprouvait pourtant son ami Grégoire, évêque constitutionnel comme lui.

Jusqu'en 1804, ces deux opinions antagonistes semblent s'équilibrer à peu près au sein de l'Académie. Mais la tendance conservatrice ne va pas tarder à l'emporter, sans que cela change beaucoup les rapports avec les pouvoirs publics, puisque l'Empire a connu parallèlement la même dérive.

#### Le lien avec l'enseignement public.

Il est normal qu'il soit très fort, puisque l'Académie s'est reconstituée autour d'un noyau de professeurs de l'école centrale. Il se manifeste de façon très claire, lorsque deux inspecteurs généraux, chargés d'organiser le nouveau lycée, viennent en visite à Nancy. Ce sont François Joseph Michel Noël (1766-1841), ancien professeur d'humanités, qui a fait ensuite une carrière diplomatique et politique, et le célèbre Charles Augustin de Coulomb (1736-1806), membre de l'Institut, dont le nom est resté attaché à l'une des unités de la physique. Ils ont été reçus le 28 décembre 1803 (6 nivôse an XII) à l'Académie, où le président leur a présenté ses compliments, avant de leur offrir des diplômes d'associés correspondants.

Une autre marque de la sollicitude de l'Académie envers les établissements d'enseignement est la création d'un prix tout à fait spécial, qui ne lui a pas coûté cher, mais qui est révélateur de son état d'esprit. Elle annonce en effet dans sa séance publique du 22 décembre 1802, qu'elle décernera un prix « à celui des élèves de l'école centrale qui s'en sera montré le plus digne, dans le cours de l'année, par sa conduite et par ses mœurs ». Les candidats au prix seront désignés par leurs condisciples. Le rôle du jury, formé de professeurs et de membres du jury central de l'instruction publique, consistera à dépouiller et à vérifier la régularité du scrutin.

C'est Coster, alors président « de tour » de l'école centrale, qui a rendu compte le 19 septembre 1803 du résultat de la délibération. Le prix de mœurs a été attribué au jeune Antoine, en compétition avec le jeune Bouteiller, à qui on a conféré une mention honorable, tandis que les élèves Coster, Maisonneuve et Toussaint étaient cités avec éloges. Tous ont été introduits en séance et le président leur a tenu alors, « le discours le plus propre à relever l'éclat de leur triomphe et à leur marquer, au nom de la Société, de leur famille et de la patrie, tout ce qu'elles se promettent de la conduite et des qualités qui leur ont mérité le suffrage de leurs condisciples ». Comme on l'avait décidé le 17 août 1803, le lauréat s'est vu remettre les deux volumes du *Génie du Christianisme*, ainsi qu'une « couronne de fleurs ».

Ce petit fait, qui peut paraître anodin, revêt une grande signification. Outre les liens étroits qu'il manifeste entre l'Académie et l'école centrale, il montre que l'Académie cherchait, d'une certaine manière, à renouer avec l'esprit de la Société royale fondée par Stanislas. Elle avait été d'abord un jury, chargé de susciter une émulation, en proposant des concours. Pour ces hommes qui avaient vécu l'effondrement du système éducatif ancien et avaient craint de voir disparaître dans la tourmente révolutionnaire l'héritage intellectuel de la France, transmettre la culture était devenu la plus urgente façon de l'honorer.

#### L'intérêt pour les questions de pratique médicale.

Il ne doit pas nous étonner, puisqu'après les professeurs, ce sont les médecins, chirurgiens et pharmaciens qui forment le second groupe d'académiciens par ordre d'importance.

L'Académie, à cette date, n'est pas encore en mesure d'examiner des travaux originaux de ses membres. Mais elle pratique de manière systématique le compte rendu des ouvrages qui lui sont envoyés. Elle peut ainsi faire le point sur un grand nombre de questions d'actualité et les



informations ainsi recueillies peuvent faire naître des débats et susciter des recherches à venir.

Elle s'intéresse notamment à la grande question de la réforme des études médicales. Le rapport très détaillé de Jean Baptiste François Xavier Lamoureux, que nous avons conservé, nous donne un bon aperçu de la manière dont les académiciens envisageaient cette question. Il est daté du 1er messidor de l'an XI et relatif au discours prononcé par le tribun Jard Panvillier devant le Corps législatif.

La réforme de la médecine est attendue depuis longtemps par tout le monde. On est arrivé en effet sous la Révolution à une situation absurde et scandaleuse, due à l'ouverture à tous de la profession médicale : ceux qui avaient fait de longues études pour obtenir le titre de docteur, étaient mis sur le même plan qu' "une foule de prétendus guérisseurs, qui abusent du silence des lois pour ruiner à la fois la fortune et la santé des citoyens". Il ne servirait à rien d'avoir rétabli des écoles de médecine, où les études sont longues, pénibles, parfois rebutantes, si l'on n'accordait pas à ceux qui en sortent, l'exclusivité de la pratique médicale.

Ces mesures font l'objet du projet de loi de Jard Panvillier, dont Lamoureux expose d'abord les aspects positifs. L'un des points importants est que l'on considérera à égalité les titres de docteur en médecine et en chirurgie. « Les mêmes individus auront la faculté de se livrer à la pratique de l'une et l'autre, quel que soit le titre qu'ils aient pris ». Un autre aspect est la création d'un corps d'officiers de santé, pour lesquels le diplôme de docteur en médecine n'est pas exigé, et qui auront pour tâche « de procurer aux habitants des campagnes les secours dont ils peuvent avoir besoin, dans le cas de blessures ou de maladies légères ». Ici, Lamoureux présente une objection : les habitants des campagnes forment la très grande majorité de la population française, leur vie n'est-elle pas « aussi précieuse que celle des habitants des villes ? ». Jard Panvillier répond à l'avance qu'il est difficile de faire autrement : on ne peut écarter des hommes dévoués, qui ont appris leur métier sur le tas, généralement dans les armées révolutionnaires, et qui ont fait de grands sacrifices pour acquérir une certaine position sociale. Lamoureux ajoute un autre argument, bien caractéristique de cette époque : les habitants des campagnes mènent une vie simple, proche de la nature ; ils sont moins sujets aux maladies que ceux des villes, où les causes de maladies sont innombrables !

Le titre II du projet fixe la durée des études médicales et la nature des examens que les candidats auront à subir. Deux de ces examens devront être nécessairement soutenus en latin. Pour Jard Pavillier, c'est un moyen de « ranimer la langue latine, si négligée depuis quelques années ». Lamoureux acquiesce à cette opinion, car de nombreux et excellents ouvrages de médecine, qu'il est indispensable de connaître, sont écrits en latin, mais il conteste la méthode de contrôle choisie. On peut certes exiger des candidats qu'ils soient capables de lire un ouvrage de médecine écrit en latin, mais à quoi bon leur imposer un long dialogue avec les examinateurs, « dans une langue qu'on ne parle plus depuis tant d'années » et qui ne fournit pas de termes pour exprimer toutes sortes d'inventions modernes ? « Ce latin, latin barbare, pouvait être nécessaire, lorsque la langue populaire n'était pas encore fixée, et, jargon pour jargon, il était plus utile encore de préférer l'ancien. Mais la science médicale, dont les bases n'ont pas changé, s'est tellement augmentée par toutes les découvertes qui ont été faites en physique, en anatomie, en histoire naturelle, que sa nomenclature s'est accrue progressivement. En sera-t-elle plus harmonieuse, lorsque les mots auront changé leurs terminaisons françaises en terminaisons latines ? »

Ce projet aurait été incomplet, « s'il n'eût contenu des dispositions, sollicitées par les vœux de tous les amis de l'humanité, pour l'instruction et la réception des sages-femmes ». Un cours annuel d'accouchement sera établi dans chaque département et les sages-femmes ne pourront exercer qu'après l'avoir suivi pendant deux ans et accompli un stage de six mois. Ici, J. B. Lamoureux se demande si l'on n'est pas trop ambitieux et si l'excès d'exigences ne va pas jouer en défaveur des zones rurales. Le gouvernement aurait pu s'inspirer de l'expérience faite à Nancy, avant la Révolution, où l'on avait formé 150 sages-femmes, pendant un temps plus court, à la satisfaction générale. « Je crois même pouvoir assurer, dit Lamoureux, que le nouveau projet ne sera pas si utile que l'ancien, par la raison que si l'on fait les élèves plus savantes, on augmentera bien le nombre des sages-femmes dans les villes, mais les campagnes n'en profiteront pas, car les

rapports de cet état sont si médiocres, qu'ils ne peuvent suffire à l'existence de celles qui le pratiquent ». Les élèves de jadis avaient déjà beaucoup de peine à quitter leur maison, leur famille, pendant 50 jours ; comment pourra-t-on les retenir six mois loin de chez elles ? Surtout si c'est pour apprendre un métier qui ne leur rapportera pas de quoi subsister ! Celles qui accepteront ce sacrifice voudront se fixer dans une ville pour en retirer le fruit. On voit que toutes ces considérations sur une « médecine à deux vitesses » sont encore très actuelles ! Mais, au fond de lui-même, Lamoureux ne croit pas nécessaire de former très longuement les sages-femmes : dans la très grande majorité des cas, dit-il, elles n'ont qu'à laisser agir la nature.

Nous pouvons croire que ces opinions, encore très imprégnées de la pensée de J. J. Rousseau, étaient partagées par les confrères de J. B. Lamoureux, car les procès-verbaux ne mentionnent aucune discussion à la suite de son rapport. Il est clair qu'à Nancy, plus qu'à Paris, on se préoccupait de faire pénétrer la médecine et les connaissances médicales au sein des campagnes et qu'on concevait le latin comme langue de culture, et non comme un obscur jargon professionnel.

Il faut faire remarquer aussi que J. B. Lamoureux a exprimé son opinion à un moment où le projet de loi était encore en discussion, et où la parole était encore libre. L'Académie n'est pas revenue sur cette question par la suite ; elle serait alors sortie de l'espace de liberté qui lui était concédé.

Cependant, une question de pratique médicale, qui va introduire un malaise entre l'Académie et les pouvoirs publics, ne tarde pas à se poser : celle de la vaccination contre la variole. Elle est d'une grande actualité, car sa découverte en Angleterre, par Jenner, date seulement de 1796. Alertée par Valentin, qui suit de près cette question, l'Académie a voulu prendre une position en pointe, mais s'est heurtée à l'incompréhension du préfet Marquis, qui s'appuyait au contraire sur la Société de Médecine de Nancy, cette dernière ne voyant sans doute pas d'un bon œil une initiative ne venant pas d'elle.

Informé par son correspondant le docteur Decarro des progrès de la vaccine à Constantinople et dans le Moyen-Orient, où les Anglais l'ont introduite (séance du 24 novembre 1801), Valentin effectue en 1803 un voyage en Angleterre, où il rencontre Jenner. Dès son retour, il commence à vacciner, et il annonce à ses confrères le 19 septembre 1803, qu'il a vacciné avec succès 52 enfants de Flavigny. Le 16 décembre 1803, il présente une communication plus approfondie sur les résultats de la vaccination en Turquie, en Grèce et aux Indes orientales ; ils sont particulièrement probants : « nulle part elle n'a été accompagnée de symptômes inquiétants, ou d'inconvénients graves ; que si quelquefois, elle n'a produit aucun effet sur les sujets vaccinés, c'est parce que le vaccin y avait été transmis sans précaution, et qu'il y était arrivé presque détérioré ». L'intérêt est tel que Valentin est prié, fait rarissime dans les annales de l'Académie, de lire une seconde fois sa note devant ses confrères, le 28 décembre suivant.

À la suite de l'intervention de Valentin, une commission avait été chargée de proposer les moyens pour une grande campagne de vaccination, qui aurait ciblé plus spécialement les pauvres, car ce sont eux qui étaient les principales victimes des épidémies de variole. Elle se composait de Valentin, Haldat, Mandel et Willemet. Mais elle n'a pas eu le temps d'élaborer un projet : le 3 mars 1804, les académiciens trouvent sur leur bureau une instruction de la Société de Médecine de Nancy sur « l'inoculation de la vaccine », revêtue de l'approbation du préfet de la Meurthe, adressée à tous les maires du département. Elle prévoit que le premier samedi de chaque mois, au-dessus de la "salle de spectacle", à Nancy, on procédera à la vaccination de « toutes les personnes qui se présenteront ». Valentin s'incline, mais avec regret. Il estime que le délai trop long qui s'écoulera entre les deux séances de vaccination ne permettra pas une bonne conservation du vaccin ; il aurait préféré une vaccination beaucoup plus continue dans le temps.

Avant de quitter Nancy pour Marseille, où il s'occupera surtout de la fièvre jaune, Valentin tente encore une dernière série d'expériences, non plus dans la Meurthe, mais dans les Vosges, à Plombières. Il rend compte à ses confrères, le 1<sup>er</sup> septembre 1804, des vaccinations qu'il a pratiquées là-bas sur 23 personnes, en utilisant une technique nouvelle, qu'il a mise au point : elle consiste à prélever le vaccin dans des croûtes apparues sur des patients, délayées et soumises à une très longue dessiccation. Les 23 personnes qu'il a vaccinées ainsi ont développé des pustules « aussi

belles que par le moyen ordinaire » ; il a même vacciné avec succès un nouveau-né, ce qui est assez rare pour mériter d'être signalé. Mais le 7 septembre 1804, il fait ses adieux à ses confrères, qu'il quitte pour longtemps.

#### **Le nouveau règlement du 16 juin 1804.**

C'est Bouteiller qui a pris l'initiative de la révision du premier règlement. Il fait, le 6 avril 1804, au nom d'une commission nommée à cet effet, un rapport, dont les comptes rendus nous donnent de longs extraits : « La commission, dit-il, a cru remarquer dans l'organisation de la société deux vices essentiels, seuls capables de paralyser ses efforts et de préparer sa dissolution. Le premier résulte de l'agrégation de divers fonctionnaires publics, sous le titre de membres honoraires ; et le second, de ce que l'on a compris dans l'association plusieurs individus qu'un mérite littéraire reconnu, ou d'autres circonstances particulières, paraissait désigner, mais dont on n'a pas assez consulté le vœu personnel et les dispositions ».

On aurait pu se contenter de corriger ces deux défauts. Mais la commission ne s'est pas satisfaite de cette première observation. Bouteiller dépose sur le bureau de l'Académie un rapport tout à fait complet, que les membres pourront consulter à loisir avant la séance suivante, et qui porte sur un grand nombre de points: « le mode d'élection des candidats et de celle des associés étrangers, celui de l'élection des fonctionnaires de la société et de l'étendue de leurs fonctions, la formation et la tenue des séances publiques, le changement de domicile des membres titulaires, les circonstances où ils seront présumés avoir renoncé à l'association, et enfin tout ce qui est relatif aux dépenses de la société »<sup>39</sup>.

La question des membres honoraires est celle qui retient en priorité l'attention des académiciens. Bouteiller avait fait le 6 avril une proposition encore prudente : on offrirait aux membres honoraires la possibilité d'opter entre cette qualité et celle de membre titulaire ; mais la catégorie des membres honoraires ne serait pas supprimée ; leur nombre serait même porté à dix ; il ne s'agirait plus toutefois d'un titre attaché à la fonction, mais seulement à la personne, et qui ne serait plus transmis à leurs successeurs. Le 3 mai 1804, l'assemblée décide, après un assez long débat, que le président et le secrétaire iront consulter individuellement les actuels membres honoraires, afin de connaître leur choix, et qu'aucune décision ne sera prise avant de les avoir entendus.

La réponse est apportée dès le 16 juin 1804 : « M. le Président rend compte à l'assemblée des démarches faites par lui et le secrétaire... Il résulte de la conférence qui a eu lieu entre eux, que les présidents des cours de justice criminelle et d'appel, le maire de la ville de Nancy et le conservateur des Eaux et Forêts du département resteront avec plaisir réunis à la Société, sous la dénomination de membres honoraires ou titulaires indifféremment. Mais le citoyen préfet, M l'évêque et le général divisionnaire commandant à Nancy ont déclaré ne pouvoir plus être de la Société, sous quelque dénomination que ce soit ».

Deux séances, celles des 13 floréal et des 27 prairial de l'an XII, suffisent pour adopter le nouveau règlement qui comprend 19 articles, au lieu de 22, mais qui n'est pas plus bref pour autant que l'ancien : au contraire, la plupart de ses articles ont été beaucoup plus développés. L'article 1er énonce la composition de l'académie : « La société académique se compose de membres titulaires ou résidants, et d'associés non résidants, tant nationaux qu'étrangers. Le nombre des titulaires ne peut excéder 50, celui des associés est indéterminé ». Par rapport à l'article 1<sup>er</sup> du règlement primitif, on note plusieurs modifications : la classe des membres honoraires est purement et simplement supprimée ; on envisage la possibilité de nommer des membres associés étrangers ; on indique que le nombre des associés est indéterminé. La fixation à 50 du nombre des titulaires ne fait que reproduire la disposition précédente, figurant dans l'article 4, qui devient donc sans objet. Il en est de même des articles 2 et 3: l'article 2 donnait la liste des membres honoraires, l'article 3 faisait référence à une liste de titulaires, qu'on avait annexée au règlement, mais qu'il valait mieux rendre indépendante de ce dernier, car elle serait constamment révisée.

<sup>39</sup>Règlement de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, J R Vigneulle, an XII, 1804, 16 p.

L'article 2 du nouveau règlement reproduisait l'article 5 de l'ancien, à un détail près, d'une certaine importance. Au lieu d'un bureau composé de cinq personnes : le président, deux secrétaires, le trésorier et le bibliothécaire archiviste, il n'y en aura plus désormais que quatre, car le trésorier disparaît. En fait, ses fonctions sont exercées par le bibliothécaire archiviste, en liaison avec l'agent de la compagnie, qui faisait office de comptable. C'est ce qu'on peut lire dans le nouvel article 7.

L'article 3 expose très en détail les conditions de l'élection du président, qui jusque-là n'étaient fixées que par l'article 12, qui s'appliquait à l'élection de tous les « fonctionnaires » de la Société. Il reste élu pour six mois, au scrutin secret et à la majorité absolue. On y ajoute une disposition qui avait été placée auparavant dans l'ancien article 6: en cas d'absence du président, il est remplacé par celui des membres qui l'a précédé à la présidence, et, à défaut de ce dernier, par le plus ancien des membres présents. Il ne peut s'agir bien sûr que de l'ancienneté en âge, tous les membres titulaires ayant pris leurs fonctions exactement à la même date.

L'article 4 définit avec soin les fonctions du président, en reprenant, dans un ordre un peu différent et avec quelques ajouts, le contenu du précédent article 6. Il exerce des pouvoirs très étendus, préside les conseils, représente l'académie au dehors, propose les nouveaux candidats, signe les nouveaux diplômes et préside de droit toutes les commissions.

L'article 5 traite de l'élection des autres membres du bureau ; il n'apporte aucun changement par rapport à l'article 11 du précédent règlement.

L'article 6 définit en détail les fonctions des secrétaires, avec des modifications substantielles par rapport à l'ancien article 8. Ce dernier ne leur assignait pour tâche que la rédaction des procès-verbaux, et l'encadrait dans d'étroites limites : « les observations et les propositions dont la Société arrête l'insertion au procès-verbal, sont rédigées par leurs auteurs, et transcrites par le secrétaire, sans aucun changement, qui ne soit déterminé par la Société ». C'est le nouvel article 9 qui explique la façon dont ces procès-verbaux doivent être rédigés. On octroie maintenant aux secrétaires une plus grande liberté dans la rédaction et surtout, on ajoute à leurs attributions : « la correspondance avec les associés non résidants et les sociétés littéraires correspondantes » et d'une manière générale, « les lettres écrites au nom de la Société ». Ils signent, scellent et expédient les actes sous le couvert du président. On conçoit bien que Haldat ait voulu faire reconnaître dans le règlement le très lourd travail de correspondance, dont il avait dû effectuer la plus grande part dans les débuts de l'Académie. Mais on remarquera qu'il n'est encore question à cette date d'aucune spécialisation entre les deux secrétaires ; celle-ci n'apparaîtra qu'à l'usage.

L'article 7 détaille les fonctions du bibliothécaire archiviste. D'un côté, il veille à la conservation des livres, papiers ou objets de science ou d'art, appartenant à l'Académie ; de l'autre, il gère les fonds de l'association et il est tenu de présenter tous les six mois (!) un état de ses recettes et dépenses qui sera adopté après l'avis d'une commission spécialement nommée à cet effet. Ce n'était guère réaliste, et, comme on peut s'en douter, on s'est très vite satisfait d'un rapport annuel. Sans que la périodicité soit régulière, le trésorier s'est contenté de signaler à ses confrères le moment de l'année où les fonds étaient épuisés, et où il convenait de les renouveler, par le prélèvement d'une cotisation.

L'article 8 définit la procédure à suivre pour la tenue des séances ordinaires, qui était déjà sommairement tracée dans l'article 15 du précédent règlement. On ne change pas grand-chose à l'ordre qui était suivi jusqu'ici ; on intercale cependant entre la lecture initiale du procès-verbal de la séance précédente et celle des rapports, l'examen de la correspondance reçue par l'Académie. De plus, on insiste beaucoup sur les conditions dans lesquelles les séances ordinaires sont annoncées. Le précédent règlement se contentait de dire, dans son article 20 : « L'objet de chaque assemblée est annoncé dans des billets de convocation ». Instruits par l'expérience, les académiciens veillent désormais à prévenir l'absentéisme, au moins pour les séances au cours desquelles des décisions importantes doivent être prises : "Les billets de convocation indiquent les objets, qui entre ceux que devront remplir chaque séance, seraient d'un intérêt plus, particulier, notamment et nécessairement les scrutins à faire, soit pour l'élection des fonctionnaires de la société, soit pour l'élection de nouveaux membres".

L'article 10 impose des réunions périodiques du bureau, au moins une fois par mois dans

l'intervalle des séances, qui n'étaient pas prévues auparavant. L'article 11 a pour but d'éviter à l'académie de prendre des décisions trop précipitées, ou de s'engager dans des discussions interminables, parce que mal préparées ; il a pu être dicté par l'expérience des premières séances. Si une question paraît trop épineuse, elle est reportée à une date ultérieure et confiée à une commission. L'article 12 prévoit un cas particulier que le précédent règlement avait ignoré : il indique dans quelles conditions un étranger à l'Académie peut être autorisé à y faire une lecture.

L'article 13 est relatif à la séance publique annuelle. Il remplace l'article 18, qui déclarait simplement : « La société a deux séances publiques chaque année ». On s'était aperçu qu'une seule séance publique annuelle suffisait amplement et qu'il convenait de la préparer avec soin. « Aucun ouvrage ne peut y être lu sans avoir été entendu et approuvé dans une séance particulière ». Les académiciens qui veulent parler à cette occasion doivent se faire connaître au moins un mois à l'avance. La durée de chaque séance est sagement limitée à deux heures. Sa date est fixée aux mois de thermidor ou fructidor, ce qui signifie qu'elle précédera les vacances de l'Académie.

L'article 14 fixe en détail les conditions d'admission des nouveaux membres titulaires, sans changer grand-chose par rapport au précédent article 14. L'article 15 établit une procédure simplifiée pour l'admission des membres associés non résidants, qui n'avait pas été définie par le règlement primitif. L'article 16 envisage le cas, non prévu jusqu'alors, des membres titulaires qui quitteront Nancy et seront portés sur la liste des associés correspondants. L'article 17, entièrement nouveau lui aussi, prévoit des mesures disciplinaires à l'encontre des membres titulaires n'assistant pas aux séances et ne prenant aucune part aux travaux de la Société ; elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

L'article 18 complète l'article 9 de l'ancien règlement. Il conserve le principe de comptes semestriels, et instaure, pour faire face aux dépenses de la société, « une contribution répartie également sur chacun des membres titulaires ». Cette rédaction a le mérite d'être beaucoup plus claire que l'ancienne, qui disait simplement : « chaque sociétaire contribue aux dépenses de la société, à la somme qu'elle aura déterminée ». Les associés correspondants sont donc dispensés de toute contribution.

L'article 19 est le seul qui n'ait pas subi de modification : il reproduit, à un mot près l'ancien article 22 : "Le sceau de la société porte pour légende (au lieu de « dans l'écusson ») : Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

Ajoutons enfin que l'ancien article 19 a été entièrement retranché. Il disait : "La salle de réunion est ouverte, pour la lecture, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine". En.1804, les académiciens n'ont plus aucun droit de regard sur la Bibliothèque, qui est devenue municipale : ils ne peuvent plus en déterminer les jours et heures d'ouverture, ce qu'ils pouvaient encore faire quand elle dépendait de l'école centrale.

Munie de ce nouveau règlement, l'Académie va être en mesure de franchir une période d'environ 40 ans, au prix de quelques adaptations mineures. Il n'y aura de nouvelle refonte qu'en 1845.

## Conclusion

Dès ses premiers pas, l'Académie de Stanislas reconstituée a fait preuve d'une belle vitalité. Beaucoup de ses membres étaient des hommes jeunes, au milieu ou au début de leur carrière et certains d'entre eux continuaient à se former tout en étant académiciens<sup>40</sup>. Presque tous sont des hommes engagés dans l'action, revêtus de responsabilités plus ou moins importantes. Rares sont encore à cette date ceux qui ont déjà entrepris une œuvre scientifique ou littéraire importante. Les réunions académiques leur permettent de se tenir au courant de l'actualité scientifique ou littéraire, d'échanger des vues sur des sujets d'actualité, de préparer et de tester auprès de leurs confrères leurs futurs travaux de longue haleine.

Les académiciens sont encore peu nombreux. Lorsqu'à partir de 1804, nous disposons des

---

<sup>40</sup>Haldat, par exemple, a soutenu en 1803 sa thèse de médecine à Strasbourg.

listes de présences, nous constatons qu'à chaque séance ordinaire, ils ne sont guère qu'une dizaine ou une douzaine de présents au maximum. Mais leur action va être démultipliée par le très riche réseau de correspondants qu'ils continuent à constituer et qui va très vite s'étoffer. Ces correspondants sont, dans la quasi-totalité des cas, des membres d'autres académies ou sociétés savantes, parisiennes ou provinciales. L'échange des correspondances et des publications fait que ce sont souvent les mêmes thèmes qui sont partout soumis à la discussion, dans toute la France. Ainsi, les débats ouverts en un lieu trouvent un écho dans tous les autres. Personne n'a renoncé, encore, à l'utopie de la « République des Lettres ».

L'Académie reconstituée manifeste la vigueur de la renaissance de la vie intellectuelle en France, et particulièrement en Lorraine. C'est un nouveau rameau, qui prend encore sa sève d'une souche ancienne. Décidés à ne prendre dans la Révolution que ce qu'ils jugent bon ou acceptable, les académiciens s'appliquent à refonder une académie sur des bases nouvelles, mais sans renier le mouvement intellectuel dont la Révolution était sortie, avant de le réprimer d'une manière injuste et brutale.

Comme au temps de Stanislas, et malgré ses velléités d'indépendance, la nouvelle Académie reste un instrument dans la main des pouvoirs publics. En effet, si elle veut être utile à la nation, son action ne peut que converger avec celles des gouvernements qui, eux aussi, dans le prolongement du Siècle des Lumières, sont réputés vouloir le bonheur et la prospérité de leurs peuples, que ce soit par la démocratie pure ou au moyen d'un despotisme éclairé.

Les académiciens sont des « patriotes », au sens où on l'était en 1789 ; ce sont aussi des « hommes des Lumières », qui doivent chercher leur voie, avec tout bagage, « l'esprit philosophique », dans un nouveau siècle, dont les orientations ne sont pas encore clairement dessinées.

L'esprit philosophique, cependant recouvre bien des nuances, qui vont d'un royalisme réformiste à la démocratie égalitaire, en passant par le despotisme éclairé. Il peut pousser à une adhésion complète à la Révolution, aussi bien qu'à son rejet. On ne peut encore s'en rendre compte en 1804, mais l'équilibre qui semble établi entre des tendances antagonistes est très fragile ; dès les années suivantes, on va voir apparaître au sein de l'Académie une dérive conservatrice ; elle va se traduire par un retour à certaines pratiques de l'ancienne Académie<sup>41</sup>.

### **Annexe : les refondateurs de l'Académie (22 août 1802)<sup>42</sup>**

**Jean Blau (1767-1842)** est né à Nancy le 21 mars 1767, d'une famille modeste d'origine alsacienne. Grâce à l'aide d'un jésuite, le père Munier, qui l'a pris en charge, il a pu faire de brillantes études, qui l'ont conduit à devenir professeur. Le collège dans lequel il enseignait ayant été fermé sous la Révolution, il a dû vivre quelque temps en gérant une petite entreprise métallurgique. A la création de l'école centrale de la Meurthe, il a été employé comme maître de langues et y enseignait l'allemand. Il a fait tout le reste de sa carrière dans l'enseignement, au lycée de Nancy, puis comme inspecteur d'académie. Toute sa vie, il a été écrasé de charges familiales exceptionnelles : celle de ses parents âgés, puis celle de l'éducation et du soutien de ses frères, dont il était l'aîné, enfin, après son mariage, la nécessité de faire vivre une famille qui a compté dix-neuf enfants ! Il a peu publié, mais s'est dévoué au sein de l'Académie comme secrétaire et correcteur de textes : en grammaire, il était un puriste, et Charles Courbe raconte qu'il refusait de passer près de l'enseigne d'un artisan, dont l'enseigne portait une faute d'orthographe grossière. Il était aussi d'un catholicisme très exigeant et probablement, au fond de lui-même, royaliste<sup>43</sup>.

<sup>41</sup>Jean-Claude Bonnefont : « L'Académie de Stanislas après la Révolution française (1802-1830), rupture ou continuité ? », *La France savante*, 140ème Congrès national des Sociétés savantes, Reims 2015, Edition électronique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, p 13-22.

<sup>42</sup>Un grand nombre d'académiciens sont évoqués dans l'ouvrage de Charles Courbe : *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, 470 p, 1883. Il y fait des allusions plus ou moins développées dans deux chapitres : Causerie sur quelques Nancéiens nobles et non nobles, locataires ou censitaires, p 87-132 ; Les fils de leurs œuvres, les agents du progrès, p 133-376.

<sup>43</sup> Charles Courbe, p 162. Il s'agit sans doute d'une anecdote que les élèves du lycée ont dû colporter sur leur maître.

**L'abbé Nicolas Louis Pellet de Bonneville (1734-1807)**, né à La Rochelle le 26 novembre 1734, était presque septuagénaire quand l'Académie a été reconstituée. Docteur en théologie, il avait fait une carrière à la fois ecclésiastique et parlementaire, ayant été avocat au Parlement de Paris, puis ayant siégé comme « conseiller clerc » aux parlements de Nancy, puis de Metz. Il avait été vicaire général du diocèse de Toul en 1768. L'Académie de Stanislas l'avait admis en 1776, il y avait occupé les postes de sous-directeur en 1780, puis de directeur en 1782 ; il était resté fidèle aux séances jusqu'en janvier 1793. Il avait accueilli la Révolution avec une certaine faveur, mais il n'avait pas tardé à être inquiété et emprisonné pendant la Terreur<sup>44</sup>. Devenu chanoine de la cathédrale de Nancy en 1803, il vivait retiré et consacrait son temps à la traduction des œuvres de Sénèque. Il est mort à Nancy le 9 mai 1807 : sur l'acte de décès, son nom est écrit Pelet, et non Pellet, comme le fait l'Académie.

**Jean Hyacinthe de Bouteiller (1746-1820)** est un personnage de la petite noblesse lorraine, fils d'un officier, qui est né le 27 juin 1746, à Saulx-en-Woëvre, dans la Meuse. Après avoir suivi les cours de la faculté de droit de Pont-à-Mousson, il avait été reçu à 18 ans avocat au Parlement de Metz. C'est au moment de la suppression de ce Parlement, en 1776, qu'il est venu s'établir à Nancy, il a été admis d'emblée parmi les titulaires de la Société des Sciences et Belles-lettres de la ville. Reçu en 1780 comme conseiller au Parlement de Nancy, il était un homme très en vue avant la Révolution ; il a siégé en 1787 à l'Assemblée provinciale au titre de la noblesse ; en 1788, il a pris la défense, dans un long mémoire, de la Cour souveraine de Nancy, menacée de suppression. Bien que très discret pendant les premières années de la Révolution, il n'a pas échappé aux persécutions et la Bibliothèque municipale possède de lui un mémoire, dans lequel il proteste contre son incarcération. Nommé sous le Directoire membre de l'administration centrale de la Meurthe, il a cessé ses fonctions après le coup d'état jacobin du 18 fructidor. Il a fait partie de ceux qui ont accueilli avec faveur le coup d'état du 18 Brumaire. Désigné le 4 avril 1800 comme premier adjoint au maire de Nancy, il n'a conservé cette fonction que jusqu'au 3 septembre 1802. Il avait en effet d'autres ambitions et, à partir de cette date, il a mené de front une carrière de haut magistrat et, à partir de 1805, de représentant du peuple, au Corps législatif. Il était premier président de la cour royale de Nancy, lorsqu'il est mort le 27 avril 1820<sup>45</sup>.

**François Léopold Bresson (1771-1848)**, fils d'un avocat au bailliage des Vosges, est né à Lamarche. Il avait eu la chance de faire des études à Paris, au collège de Lamarche. Engagé dans l'armée en 1792, il est parvenu au grade de capitaine adjudant major. Une maladie l'a obligé à rentrer dans ses foyers sous le Directoire. À cette date, il n'y a plus d'avocats en titre, et il peut s'établir librement comme « défenseur officieux » auprès de la cour d'appel de Nancy. C'est seulement lorsque les études de droit ont été rétablies qu'il a pu suivre des cours de droit à Paris, où il a obtenu sa licence en 1805. Il a fait par la suite une brillante carrière d'avocat, puis de magistrat, à Nancy, à Metz et à Paris, jusqu'à sa mort le 21 novembre 1848.

**Joseph François Coster (1729-1813)** avait été le troisième et dernier secrétaire perpétuel de l'ancienne Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy avant la Révolution. Né en 1729 à Nancy, il appartenait à une famille de négociants et banquiers, d'origine savoyarde. Quand il avait pris la succession de son père dans ses affaires, il n'avait pas renoncé à ses ambitions littéraires, et s'était fait connaître en obtenant en 1759 un prix de la Société royale des sciences de Nancy, grâce à un discours intitulé *La Lorraine commerçante*. Remarqué après un procès, dans lequel il avait défendu sa famille contre le comte de Hautoy, il avait été choisi comme secrétaire par la Cour souveraine de Lorraine, dont il rédigea la protestation contre l'exil de six de ses membres, puis sa réponse au

---

Voir aussi : P Guerrier de Dumast: « Éloge de Jean Blau », séance publique du 30 mars 1843, *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1842, p LXXVI-XCIV.

<sup>44</sup>On avait saisi chez lui des feuilles où il était question des proscriptions et des cruautés de Sylla, et on avait cru qu'il s'agissait d'une conspiration contre le régime. Voir Albert Collignon : « Un traducteur de Sénèque à Nancy pendant la Révolution », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1904-1905, p 201-218. « Il a cherché, dans un commerce intime avec le philosophe stoïcien, des consolations de son infortune présente et un réconfort moral, si nécessaire en ces temps tragiques ».

<sup>45</sup> Justin Lamoureux. « Éloge de M Bouteiller », séance publique du 10 pat 1821, *Précis analytique des travaux de la Société royale*, 1821-1623, p 177-195. Voir aussi l'article Bouteiller du Dictionnaire biographique de Michaud, rédigé par le même Justin Lamoureux.

Parlement de Metz, qui réclamait la réunion à Metz du ressort de la Cour souveraine de Nancy. Ces prises de position lui avaient valu la méfiance du pouvoir royal : élu à la Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy en 1762, sa réception avait été retardée quelque temps sur ordre de Paris. Mais dans une deuxième partie de sa carrière, Coster avait pu profiter de la période, faste pour les Lorrains, qui s'est ouverte sous le ministère Choiseul : il est devenu secrétaire de l'intendant de Corse, puis de 1770 à 1790, premier commis au Contrôle général des finances. Il avait obtenu un accessit de l'Académie française pour un *Eloge de Colbert*<sup>46</sup>. En Lorraine, il avait joué un rôle important à l'Assemblée provinciale convoquée en 1787. Il avait alors la réputation d'être un « citoyen » et même un « patriote ». Élu secrétaire perpétuel en 1792, il n'avait pu occuper cette fonction que pendant un an et, comme nous l'avons vu, après son incarcération sous la Terreur, avait travaillé à sauver la collection de médailles de l'Académie et cataloguer les ouvrages de la Bibliothèque, afin d'en éviter le pillage.

Joseph François Coster était un homme actif, compétent, brillant, à l'esprit original, d'autant plus disponible qu'il était riche et n'avait pas eu d'enfants. Mais on lui reprochait son ambition toujours insatisfaite et son caractère autoritaire, peu compatible avec les habitudes démocratiques que l'on voulait imprimer à la nouvelle société académique. Nous ne pouvons que deviner les rancunes qui s'étaient amassées contre lui, mais Jean Blau y a fait sans doute allusion dans son éloge de Coster, le 18 juin 1814<sup>47</sup> : « En vain ses détracteurs lui reprochent comme un crime sa passion de se produire. Cette accusation, dictée par l'envie, fait son éloge aux yeux de l'équité... M. Coster avait-il conscience de son mérite et le sentiment de son devoir, ou bien était-il aveuglé par l'ambition et l'amour-propre, lui qui s'ouvrit toujours la carrière par des voies légitimes et ne se montra jamais inférieur à la place où il était parvenu ? Heureuse la France, si elle avait possédé beaucoup d'hommes doués d'une aussi mâle énergie et dévoués d'un si ardent patriotisme ! ». L'Académie l'a toujours traité avec de grands égards, mais elle s'est bien gardée de lui rendre l'influence qu'il avait avant 1793 ; elle a au contraire supprimé le poste de secrétaire perpétuel dans son règlement.

De retour à Nancy, après deux ans d'absence à Lyon, Joseph François Coster est mort dans sa propriété de Gentilly, à Maxéville, le 7 septembre 1813.

**L'abbé Sigisbert Etienne Coster (1734-1825)**, frère cadet de Joseph François Coster a fait partie des membres résidants de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, mais ne semble pas avoir assisté à ses travaux et n'a pas conformé son engagement en 1804, voulant se consacrer entièrement à ses devoirs ecclésiastiques. Son choix est tout de même significatif du large souci d'ouverture qu'avaient eu les fondateurs de l'Académie. C'était un ecclésiastique respecté et sincère, particulièrement cultivé pour l'époque : il était docteur en théologie de l'université de Strasbourg et licencié en droit à celle de Nancy. Grand vicaire à Verdun, il avait été élu par le bailliage de Verdun et siégé à l'Assemblée constituante, où il avait collaboré à l'*Ami du Roi* et défendu des positions conservatrices. Obligé de collaborer avec les Prussiens lors de l'occupation de Verdun, il avait émigré et rejoint à Rome le cardinal Maury. De retour en France sous le Consulat, il avait été nommé chanoine de la cathédrale de Nancy en 1802 et chargé de l'organisation du nouveau diocèse.

**Jean Baptiste Lutton Durival (1725-1810)** était déjà très âgé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il avait appartenu comme Coster à la haute administration de l'Ancien Régime. Né à Saint-Aubin, dans la Meuse, le 4 juillet 1725, il avait fait une belle carrière administrative et diplomatique. Il avait été secrétaire des conseils d'État et des finances de Stanislas, à la suite de son frère Nicolas. La Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy l'avait accueilli comme membre titulaire dès 1760. Il s'était fait connaître par des écrits sur des questions militaires, notamment dans l'Encyclopédie. Il est devenu premier secrétaire des Affaires étrangères sous le ministère Choiseul en 1766 et ministre de France en Hollande en 1777. Depuis la Révolution, il vivait retiré dans sa

<sup>46</sup>Cet « Éloge de Colbert » n'avait pas été apprécié de Diderot, qui écrivait, dans une lettre de septembre 1773 : « La manière dont il loue Colbert est faible et mesquine. Ce sont des idées et des vues communes, toujours à côté du sujet, et ne portant jamais au but. Le style est apprêté, sans forme et sans élégance. J'ai lu avec plus de plaisir les notes que le texte » (Correspondance littéraire, philosophique et critique de Grimm et de Diderot, tome 8).

<sup>47</sup>Jean Blau, « Éloge de Joseph François Coster », à la séance publique du 18 août 1814, *Précis analytique des travaux*, 1813-1815, p 96-101. Il était mort à Maxéville le 7 septembre 1813.



belle demeure familiale de Heillecourt. Il n'a pas joué de rôle dans la nouvelle académie, mais lui a fait un beau cadeau en lui léguant, pour la Bibliothèque publique, toute la série des volumes de *l'Histoire naturelle* de Buffon. Il est mort à Heillecourt le 14 février 1810.

**Claude Fachot (1754-1814)** figure dans les listes d'académiciens sous la dénomination d' « homme de loi ». Fils d'un pâtissier, il est né à Rosières-aux-Salines. Nous ne savons rien de sa formation. Il avait été désigné en 1791 avec l'abbé Marquet comme « commissaire bibliographe », chargé de rassembler, cataloguer et mettre en lieu sûr les ouvrages confisqués dans les monastères. Plus tard, il est devenu naturellement bibliothécaire adjoint de l'école centrale, sous les ordres de l'abbé Marquet. Il a continué à occuper ce poste lorsque la bibliothèque est devenue municipale et il est devenu bibliothécaire en titre en 1808, à la mort de Marquet. À l'académie, il ne s'est pas mis en évidence par ses travaux ; mais il a rendu de grands services comme trésorier bibliothécaire archiviste, jusqu'à sa mort, survenue le 20 juin 1814<sup>48</sup>.

**Charles Joseph Gormand (1751-1820)** a joué un rôle effacé dans la nouvelle académie, bien qu'il ait été très proche des fondateurs. Il appartenait à une famille de médecins de Nancy, puisque son père et son grand-père avaient déjà exercé cette profession. Il avait obtenu son doctorat en médecine à Nancy en 1773, le Collège royal de médecine l'avait reçu en 1782, comme agrégé, et il en était devenu le secrétaire perpétuel en 1783. Il avait été, sous la Révolution, comme secrétaire, trésorier et bibliothécaire, l'un des piliers de la Société de santé créée en 1796 sous la présidence de Lallemand ; il y enseignait avec ce dernier l'hygiène et la médecine légale. Avec Lallemand encore, il avait été membre de la Société libre d'agriculture et des arts, lorsque celle-ci était née le 19 thermidor de l'an VI. A partir de 1800, il est largement absorbé par ses fonctions municipales : on l'a nommé conseiller municipal de Nancy le 19 juin 1800, après qu'il ait siégé d'une façon presque continue dans toutes les anciennes municipalités depuis 1792 ; du 26 mars 1806 à avril 1806, date de sa démission, il est même devenu adjoint au maire.

Lorsque Gormand décède en 1820, il ne réside plus à Nancy, puisqu'il appartient à la classe des associés correspondants. Il a assisté pour la dernière fois à une séance en janvier 1808 ; Panigot nous apprend qu'il s'était installé cette année-là comme médecin à Eulmont. C'est en effet à Eulmont qu'il est mort le 7 mars 1820.

**Charles Nicolas Alexandre de Haldat (1769-1852)** est médecin, mais il a surtout enseigné, soit la médecine, soit les sciences physiques, et il a fait une carrière d'universitaire. Il est né à Bourmont, dans l'actuelle Haute-Marne, le 15 décembre 1769. Son père était Nicolas François Alexandre de Haldat, avocat à la Cour souveraine. C'est son grand-père, nommé Alexandre, qui avait obtenu le droit d'ajouter à son patronyme le nom de son épouse, Françoise Claire de Haldat du Lys. Le nom complet de la famille était donc Alexandre de Haldat du Lys, mais elle avait laissé croire peu à peu qu'Alexandre était un prénom, pour mieux mettre en valeur le nom glorieux hérité d'un des frères de Jeanne d'Arc. Le jeune Haldat avait commencé ses études à Nancy et les avait continuées au collège de Toul, puis à l'université de Nancy, où il avait obtenu le grade de bachelier en 1789 et celui de licencié en 1790. Sans la Révolution, il aurait sans doute suivi les traces de son père et commencé une carrière d'avocat. Mais, comme beaucoup de jeunes gens attachés à la monarchie, il envisage d'émigrer ; son père l'en dissuade et le pousse à s'engager plutôt comme chirurgien militaire. Il y avait alors dans les régiments des écoles de chirurgie, et c'est de cette façon que Haldat, qui avait toujours eu du goût pour la physique, s'est doté sur le tas, à l'aide de ses lectures, d'une première formation scientifique et médicale.

À son retour à la vie civile, c'est-à-dire après la paix de Campo-Formio en 1797, il revient à Nancy et il y donne bientôt, en concurrence avec Jean-Baptiste Simonin, des cours particuliers de médecine. Lors du décès par tuberculose en 1799, du professeur de physique de l'école centrale, l'ancien abbé Deshayes, Haldat se présente et sort vainqueur du concours organisé pour lui trouver un remplaçant. Il fait racheter à la veuve de Deshayes le cabinet de physique dont son mari se servait pour son enseignement, car la physique à l'école centrale était conçue comme une discipline surtout expérimentale. Parallèlement, conscient du fait qu'il aura besoin d'un diplôme officiel, il prépare une thèse de médecine, portant sur l'« effort », qu'il soutiendra en 1803 à l'école de

<sup>48</sup>Lamoureux aîné, « Éloge de feu Claude Facho », prononcé le 18 août 1814, *Précis analytique des travaux*, 1813-1815, p 101-106.

médecine de Strasbourg. En 1808, il s'est rapproché de Simonin pour créer à Nancy une école libre de médecine, qui a reçu plus tard une reconnaissance officielle et qu'il a dirigée, et il est devenu en 1807 professeur de physique au lycée de Nancy, puis inspecteur d'académie jusqu'en 1831. Vers la fin de sa vie, il s'est consacré de plus en plus à ses recherches en physique et est mort en pleine activité le 26 novembre 1852<sup>49</sup>.

**Jean-Baptiste Lafitte (1742-1808)** était le fils d'un chirurgien de Nancy, qui avait brillamment suivi les traces de son père. Né à Nancy le 28 mai 1742, il a été reçu maître ès arts à l'âge de 14 ans ; il a appris la chirurgie près de son père, au collège de chirurgie de Nancy, puis à Paris, à l'Hôtel-Dieu et à la Charité. Convaincu de la complémentarité de la chirurgie et de la médecine, il avait obtenu le grade de docteur en médecine en 1771. En 1786, il était devenu professeur royal d'anatomie et chirurgien stipendié de la ville de Nancy. Sous la Révolution, il a fait partie de la Société de Santé, où il enseignait les maladies chirurgicales et opératoires ; il était aussi médecin en chef des hôpitaux de Nancy. En 1803, on le voit siéger avec Haldat au jury de médecine qui, sous la présidence d'un professeur de Strasbourg, examinait les candidats au titre d'officier de santé dans le département de la Meurthe. Lafitte n'a pas souhaité rester membre de l'Académie après 1804. Il était alors médecin de l'hôpital Saint-Charles et du lycée de Nancy. Il est mort le 25 mai 1808, d'un "dépérissement des forces vitales". Son éloge funèbre a été prononcé par le docteur Serrières, qui a mis en valeur ses qualités humaines autant que médicales, en louant sa bonté et son désintéressement<sup>50</sup>.

**Jean Baptiste François Xavier Lamoureux (1768-1852)** appartient à la fois, comme Haldat au groupe des professeurs de l'école centrale et à celui des médecins. La diversité de ses talents en fait un homme difficile à saisir, à travers une carrière dont les fluctuations nous paraissent aujourd'hui étonnantes, mais n'étaient pas rares à l'époque qu'il a vécue. Il est né à Nancy le 22 juin 1768 et son père, qui se prénomme aussi Jean-Baptiste, était un chirurgien de la ville, devenu plus tard professeur adjoint au collège de chirurgie et professeur d'accouchements. Le jeune Jean-Baptiste François Xavier avait suivi les cours de l'université de Nancy, qui lui avait conféré successivement les grades de bachelier en philosophie (1789), puis de licencié et docteur en médecine en 1791. Ses études terminées, il avait aussitôt postulé pour une place de chirurgien major au huitième bataillon des volontaires de la Meurthe, qu'il avait obtenue dès le 17 octobre 1791. Affecté à l'hôpital du collège de médecine de Nancy, puis à Sarrebruck, il souffre beaucoup de son éloignement de Nancy, où se trouve son épouse, et est autorisé à rentrer dans ses foyers à partir du 16 juillet 1793.

Après cette brève carrière de chirurgien militaire, il exerce la médecine à Nancy, mais ne cesse pas de se livrer à l'étude assidue des langues anciennes. C'est pourquoi il se présente au concours ouvert en l'an IV, pour pourvoir le poste de professeur de langues anciennes à l'école centrale de la Meurthe. Il est nommé à cette place, à compter du 28 mars 1796, certainement à cause de sa bonne connaissance du grec, que peu de gens sont alors capables d'enseigner. Il est aussi, cela va sans dire, un excellent latiniste. Esprit universel, il s'intéresse encore à la botanique à partir de 1798 et commence une collection de minéraux. Après la suppression de l'école centrale, il est devenu successivement en 1804, professeur de Belles-lettres latines et françaises au lycée de Nancy, en 1810 professeur de Littérature latine et française à l'éphémère faculté des Lettres de Nancy. Après la suppression de cette dernière, et tout en pratiquant la médecine, il a enseigné les sciences naturelles à l'Ecole forestière, de 1824 à 1831. Il est mort le 24 mars 1852<sup>51</sup>.

**Jean Victor Hugonin de Launaguet (1747-1822)** est un officier d'artillerie, dont le père, ancien capitaine au régiment de Berry, avait pris sa retraite à Toul, où il figure parmi les signataires

<sup>49</sup>J. Chautard : « Éloge de M de Haldat », discours de réception à la séance publique du 27 mai 1858, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1857, XXIX-XL.

J.- B. Simonin : « Notice sur la vie et les ouvrages de feu M le docteur Haldat », lue à la Société de médecine de Nancy, le 26 octobre 1853, Nancy, 1854, 20 pages.

<sup>50</sup>Serrières : « Notice sur Lafitte », *Précis analytique des travaux*, 1808-1809, p 53.

<sup>51</sup>Émile Nicolas, « Contribution à la biographie de Jean-Baptiste François Xavier Lamoureux, médecin, professeur de lettres et d'histoire naturelle », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1934-1935, p 39-63. Il y déplore le fait qu'à sa mort, Lamoureux n'ait pas eu droit à un éloge en règle. Il est évoqué également dans Charles Guyot: « Botanistes lorrains », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1927-1928, p 68-96.

du cahier de doléances de la noblesse locale. Il était lui-même capitaine, chevalier de Saint-Louis et avait fait la guerre d'Amérique. Il avait pris sa retraite à Nancy et était connu pour l'intérêt qu'il portait à la géologie. Il possédait un très beau cabinet d'histoire naturelle, constitué à la suite de ses voyages, et avait été choisi comme conservateur du premier musée d'histoire naturelle de Nancy, qu'on avait créé près de l'école centrale, pour l'instruction des élèves<sup>52</sup>. Il est mort le 11 juin 1822, à l'âge de 75 ans, dont nous avons déduit la date de sa naissance.

**Jean Charles, dit Joseph Laurent (1757-1826)** ne doit pas être confondu avec un autre peintre, Jean Antoine Laurent qui, après un long séjour à Paris, fut professeur de dessin à Épinal et conservateur du musée de cette ville, et qui a été associé correspondant de l'Académie. Né à Battigny, dans le Saintois, en 1757, il avait été l'élève de Girardet à Nancy, puis de Vien à Paris et s'était spécialisé dans la peinture d'histoire et les portraits. C'était un peintre engagé, qui fut désigné en 1798 comme l'un des trois chorèges chargés d'organiser les cérémonies civiques dans la ville; on lui avait confié en 1801 la décoration de la salle de réunion de la préfecture, où il a peint une grande allégorie, représentant la Liberté et l'Egalité. Son principal mérite est d'avoir été le fondateur du premier musée des Beaux-Arts de Nancy, qu'il avait constitué autour du dépôt des œuvres d'art confisquées sur les couvents et les émigrés, dans la chapelle de la Visitation. C'est dans ce dépôt que Laurent dispensait ses cours de dessin aux élèves de l'école centrale, où il était professeur en titre. Lors de la création du lycée de Nancy, ce Muséum, comme on l'appelait alors, et dont il est devenu directeur, a été transféré dans les locaux de l'Université, actuelle Bibliothèque municipale, où il est resté jusqu'en 1809. Bien que se trouvant sur place, Laurent n'a pas été très assidu aux séances de l'Académie, n'assistant qu'à celles qui l'intéressaient directement. Il est mort à Nancy le 16 novembre 1826<sup>53</sup>.

**Pierre Charles Malriat (1746-1829)** né le 1<sup>er</sup> août 1746 à Badonviller, était avocat de profession. Après avoir été longtemps chef de bureau à l'administration départementale pendant la Révolution, il a été nommé le 19 avril 1800 secrétaire général de la préfecture de la Meurthe. Il n'a participé à aucune des séances de l'Académie. On peut seulement supposer qu'il lui a rendu des services dans le cadre de ses fonctions. Charles Courbe, dans ses *Promenades*, déjà citées, le décrit comme « une véritable machine à signer ».

**Joseph Sigisbert François Mandel (1749-1820)** est un personnage très en vue à Nancy. Fils d'un maître apothicaire décédé prématurément, il est trop jeune pour reprendre lui-même la direction de l'officine familiale ; un oncle en assure la gérance, tandis qu'il poursuit ses études. Il obtient à l'université le grade de bachelier, peut-être celui de licencié, mais nous n'en avons pas la preuve, et il est reçu maître apothicaire en 1771. Avant la Révolution, la carrière de François Mandel a été émaillée d'incidents qui l'ont opposé surtout à son confrère pharmacien et chimiste Pierre François Nicolas, membre de la Société royale fondée par Stanislas. Ces démêlés avec Nicolas l'ont empêché d'obtenir en 1782 le poste de démonstrateur à la faculté de médecine, pour lequel il aurait été qualifié : c'est Rémi Willemet qui été choisi. Sous la Révolution, François Mandel n'a pas fait partie du jury chargé de constituer le noyau initial des professeurs de l'école centrale. Mais il est possible, comme le pense Pierre Labrude, qu'il soit intervenu dans la coulisse pour que Nicolas ne soit pas nommé professeur de physique et chimie, comme il l'espérait, mais professeur de sciences naturelles. Cela a été la cause plus ou moins directe du départ de Nicolas pour Caen, tandis que Mandel est devenu membre du jury de l'école centrale du 3 thermidor an VI (21 juillet 1798) au 13 ventôse an VIII (4 mars 1800).

Lors de cette période, l'activité scientifique de Mandel se place au sein de la Société de médecine de Nancy, à laquelle il a fait plusieurs communications. Mais il est aussi un homme « engagé », qui a toujours voulu être utile aux autres, aussi bien sur le plan professionnel qu'en matière sociale. Il a participé à la rédaction du cahier de doléances des apothicaires de Nancy, puis à la constitution d'une Pharmacopée, c'est-à-dire d'un catalogue des médicaments utilisés à Nancy (1795). En 1790, il est devenu administrateur des hospices de la ville et n'a pas hésité à accepter aussi, une tâche très

<sup>52</sup>Le 9 mai 1808, le conseil municipal de Nancy enregistre l'offre qu'il lui fait de céder son cabinet d'histoire naturelle, mais ne l'accepte pas. C'est seulement le 11 mai 1819 que cette collection a été acceptée par la ville, dans des conditions plus avantageuses pour elle, alors que Launaguet et son épouse étaient « tourmentés par la maladie et le chagrin ».

<sup>53</sup>Gérard Voreaux, *Les peintres lorrains au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Nancy, éditions Messene, 1998, 237 pages, 230 illustrations.

difficile pendant cette période troublée, celle d'administrateur des prisons. En raison de son intégrité, il a même été choisi comme « administrateur des subsistances », car aucune tâche ne le rebutait et il ne craignait pas l'impopularité. On fait appel à lui pour siéger dans des jurys, pratiquer des expertises ; il est devenu en 1794 inspecteur du Jardin botanique de Nancy. Il n'a jamais prétendu faire de carrière politique et, s'il a été nommé très provisoirement adjoint au maire lors de la première Restauration et pendant les Cent Jours, c'est qu'on cherchait dans ces circonstances un homme de confiance, estimé de tous ses concitoyens. La clé de ses engagements multiples et souvent gratuits réside certainement dans son appartenance à la franc-maçonnerie. Bernardin nous apprend qu'il avait rang de vénérable à la Loge Saint-Jean de Jérusalem.

À l'Académie, ses travaux sont surtout des notes de vulgarisation ou d'information du public, qui portent sur des questions d'hygiène et d'alimentation, comme la qualité des eaux ou la conservation des pommes de terre ; elles paraissent aussi dans la presse, revêtues d'une approbation officielle ; propriétaire de vignes sur les coteaux dominant Nancy, il est un véritable expert en matière de vins et d'alcools divers. Il est mort à Nancy le 26 novembre 1820<sup>54</sup>.

**L'abbé Georges Antoine Marquet (1732-1808)** figure parmi les académiciens en sa qualité de bibliothécaire de l'école centrale. Il était fils d'un médecin de Nancy, qui avait été racheté d'un esclavage à Alger sur l'intervention du duc Léopold. Il était né à Nancy le 16 janvier 1734 et était devenu prêtre en 1758. À la mort de l'abbé Jean-Claude Tachin, il avait été choisi, en mars 1763, comme sous-bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Nancy : à ce titre il avait publié en 1766 un premier Catalogue de ses fonds. Deux de ses travaux lui avaient valu d'être couronnés par la Société des Sciences et Belles-lettres de Nancy : un *Essai sur le bon goût dans les ouvrages de littérature* (1770) et un *Essai sur le génie* (1771). Dans ce dernier ouvrage, il se donnait le titre de "licencié en droit". Sous la Révolution, il avait été d'abord commissaire chargé de la recension et de la conservation des livres nationaux, puis avait été tout naturellement nommé bibliothécaire de l'école centrale, puisque celle-ci gérait les fonds de l'ancien établissement créé par Stanislas. A ce titre, il participait à la gestion de l'école avec les professeurs. Le 16 janvier 1804, un arrêté préfectoral l'a nommé "bibliothécaire en chef" de la Bibliothèque devenue municipale. Il est mort dans cette fonction, le 11 novembre 1808, à l'âge de 76 ans.

**Joseph Nicolas Mengin (1760-1842)** est né à Nancy, d'un père architecte, le 10 décembre 1760. Après une licence en droit, il se présente au concours de l'École des Ponts et Chaussées, où il fut reçu le 15 avril 1781. Il commença sa carrière comme sous-ingénieur à Moulins en 1785, et fut promu successivement comme ingénieur à Epinal en 1792, puis à Nancy en 1795. C'est en 1792 qu'il épousa l'une des filles de Lecreulx, qui était alors ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nancy. Comme le fait remarquer Jaquiné, faute de crédits, les travaux de cette administration étaient "à peu près suspendus" ; Joseph Nicolas Mengin profita des loisirs dont il bénéficiait, pour compléter sa formation. Il n'est pas resté longtemps titulaire de la nouvelle Académie. Dès 1803, le Premier Consul le désigna comme ingénieur dans le département des Deux-Nèthes, afin de préparer dans le port d'Anvers le grand bassin à flot destiné à la marine militaire française. Sa carrière d'académicien titulaire a repris son cours lorsqu'il est revenu à Nancy en qualité d'ingénieur en chef en 1812. Il est mort à Nancy le 27 octobre 1842<sup>55</sup>.

**Jean François Michel (1755-1808)** est un ancien religieux cordelier, maître ès arts de l'université de Nancy, qui avait ouvert en 1779, comme maître de pension, une première école située rue Notre-Dame. Après son abandon de l'état ecclésiastique et son mariage, il l'avait transférée rue des Ponts. C'est lui qui fut choisi, lors de la création de l'école centrale, pour diriger l'école secondaire qu'on a établi près d'elle, et où les élèves n'habitait pas Nancy pouvaient être logés. Charles Courbe, dans ses *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, nous apprend qu'elle se trouvait au faubourg Saint-Georges, à l'angle des rues des Jardiniers et du Tapis Vert. Lorsque l'école centrale fut remplacée par le lycée, qui possédait un internat, Jean François Michel a

<sup>54</sup>Pierre Labrude, « Joseph Sigisbert François Mandel (1749-1820), membre et président de notre compagnie, un des plus grands pharmaciens de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 2006-2007, p 237-258.

<sup>55</sup>Jaquiné, « Notice nécrologique sur M Mengin, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées », *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1842, p 278-286.

repris son ancienne pension de la rue des Ponts. Bon grammairien, il a publié un *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées en Lorraine*. Il est mort le 22 avril 1808<sup>56</sup>.

**Étienne Mollevaut (1744-1816)** a été successivement ou simultanément homme de loi, politicien et universitaire ; à l'époque de la reconstitution de l'Académie, il est surtout une grande figure de la politique locale, un homme d'influence, en même temps qu'un homme de grande culture. Né le 20 juillet 1744 à Jouy-sous-les-Côtes, dans la Meuse, il est fils d'un avocat et notaire de Saint-Mihiel. Il a fait de bonnes études et est devenu lui-même avocat. Il a été d'abord en 1777 « banquier expéditionnaire en Cour de Rome » ce qui implique qu'il entretenait de bonnes relations avec l'Église, puis en 1776 avocat au Parlement de Nancy. Sa carrière politique a commencé avec la Révolution ; il a été maire de Nancy (de novembre 1790 à novembre 1791), puis membre du directoire du département de la Meurthe. Député de la Meurthe à la Convention le 4 septembre 1792, il s'est rangé du côté des Girondins et a fait preuve d'opinions modérées : il a voté pour la culpabilité de Louis XVI, mais contre sa condamnation à mort. Décrété d'arrestation le 2 juin 1793, il a réussi à s'enfuir et s'est réfugié en Bretagne, au milieu des royalistes, où il est resté 22 mois caché chez un collègue. Réintégré à la Convention en mars 1795, il en devint même secrétaire. Il a siégé au Conseil des Anciens, qu'il a présidé quelque temps, puis en 1798 au Conseil des Cinq Cents. Comme il s'est montré favorable au coup d'état du 18 Brumaire, Bonaparte l'a naturellement nommé au Corps Législatif. Sa carrière universitaire a été postérieure au rétablissement de l'Académie : le 17 février 1803, il a été nommé proviseur du nouveau lycée de Nancy ; il sera par la suite, nommé en 1809 professeur d'histoire à la faculté des Lettres. Père de deux enfants, il a vécu dans un environnement favorable à l'Église : il avait un frère curé de Saint-Fiacre, à Nancy, qui avait émigré et plus tard un de ses fils est devenu supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Issy. Au milieu des tempêtes de la Révolution, il était toujours resté fidèle à ses convictions et il était ce que l'on peut appeler un « homme de bien », très respecté à Nancy<sup>57</sup>.

**Gabriel Étienne Joseph Mollevaut (1774-1854)** est l'aîné des fils d'Étienne Mollevaut. Il était né à Nancy le 10 mars 1774. Il avait été pieux dans son enfance, sous l'influence de sa mère et de son oncle Gabriel Mollevaut qui, avant la Révolution, était curé de la paroisse des Trois-Maisons. Il avait suivi son père à Paris, en 1790, lorsque celui-ci avait été nommé au tribunal de cassation, et en avait profité pour assister à un grand nombre de cours, notamment celui du grand helléniste Jean Baptiste Ansse de Villoison, dont il était devenu un des meilleurs élèves. Quand son père avait été élu à la Convention, il avait été au contact des grands orateurs de la Révolution ; plus tard, il avait organisé la fuite de son père, et il l'avait rejoint en Normandie, puis en Bretagne. Après un bref service militaire, accompli à Aix-la-Chapelle, sous un faux nom, il était revenu à Paris, puis à Nancy, près de sa mère et de son oncle, qui, de retour d'émigration, vivait dans la clandestinité, pour éviter la déportation.

Gabriel Étienne s'engage alors brièvement dans une carrière diplomatique : d'abord à Paris, où il devient le secrétaire du prince Serbelloni, directeur de la République transpadane, puis à Milan, où il le suit et rencontre Bonaparte, à nouveau à Paris, quand la République transpadane disparaît et que Serbelloni fut nommé ambassadeur à Paris. Gabriel Étienne avait alors le rang de secrétaire d'ambassade ; il devint un jeune homme à la mode et, dans ce milieu où l'athéisme était de mise, il acheva de perdre la foi.

Revenu à Nancy en même temps que son père, après le 18 Brumaire, il fut choisi pour enseigner les langues anciennes à l'école centrale de la Meurthe, où il prononce le discours d'usage, à la fête du 14 juillet 1801, pour célébrer les victoires de Bonaparte. Il a quitté Nancy après la dissolution de l'école centrale, ayant été nommé professeur au lycée de Metz. La mort de sa sœur Rosalie a été à l'origine de sa conversion : il est entré le 30 octobre 1814 au Séminaire de Saint-Sulpice et est devenu en 1819 le supérieur de la Solitude, annexe de Saint-Sulpice à Issy-les-Moulineaux. Il y est

<sup>56</sup>Charles Courbe : *Promenades*, p 192. L'éloge de Jean François Michel a été prononcé à l'Académie par son ancien élève Jean Blau, dans le *Précis analytique* de 1808-1809, p 50.

<sup>57</sup>Gilles Fabre a évoqué la personnalité d'Étienne Mollevaut lors de l'allocution qu'il a prononcée à la séance publique du 30 janvier 2000, en s'appuyant sur la thèse de doctorat soutenue sur Mollevaut par André Claude à la faculté des Lettres de Nancy le 8 décembre 1933.

mort le 4 février 1854<sup>58</sup>.

**Charles Louis Mollevaut (1776-1844)** est le plus jeune des fils d'Étienne Mollevaut, né à Nancy le 26 septembre 1776. Il a été un élève particulièrement brillant de l'école centrale, avant d'y entrer comme professeur d'histoire. Il y a prononcé, après son frère, le discours officiel du 14 juillet 1802, en traitant des mêmes thèmes : la gloire des armées françaises, la sagesse de Bonaparte, la grandeur de la France. Il a joué un rôle important, près de son père, dans la renaissance de l'Académie. Au lycée de Nancy, où son frère lui a laissé la place de professeur de langues anciennes, il a enseigné de 1804 à 1810. Il a gagné ensuite Paris, où il a fait une brillante carrière d'homme de lettres, qui lui a valu d'être élu en 1816 membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Poète à succès, traitant d'amour et de sujets aimables dans un langage mythologique convenu, il a publié aussi des traductions de Salluste, Tacite et Virgile. Il n'a jamais partagé l'évolution religieuse de son frère. Il est mort à Paris le 13 novembre 1844.

**François Bernard Mongin (1757-1837)** appartenait avant la Révolution à la congrégation des Chanoines réguliers. A ce titre, il enseignait au collège de Nancy. Prêtre « jureur », il est devenu vicaire épiscopal de Toul. En raison de sa compétence pédagogique, il a été choisi pour occuper l'emploi de professeur de grammaire générale à l'école centrale de la Meurthe. Après la suppression de cette école, il est devenu professeur de latin en 3ème et 4ème au lycée de Nancy, puis professeur de rhétorique à Metz, et parallèlement, il n'a pas désiré faire partie de l'Académie au-delà du 16 juin 1804. Il était bon orateur, puisqu'on l'avait désigné en 1801 pour faire un discours en l'honneur des plénipotentiaires français assassinés à Rastatt. Il est difficile de connaître ses sentiments exacts en matière de religion : s'il dénonçait, dans son discours de distribution des prix de l'an VI, la « superstition » et la « stupide intolérance » du catholicisme, on le voit, à la fête du 14 juillet 1802, saluer avec enthousiasme la réouverture des églises.

**Antoine Mathieu de Moulon (1733- vers 1815)** appartenait à l'ancienne académie, mais il n'a pas eu la possibilité de participer longtemps aux travaux de la nouvelle. Fils d'un avocat à la Cour souveraine, il était né à Nancy le 8 décembre 1733. Après avoir servi dans la marine, comme enseigne de vaisseau, il était devenu avocat et avait été nommé le 3 novembre 1771 conseiller à la Chambre des comptes de Lorraine. Admis à l'académie en 1776, il y a exercé les fonctions de sous-directeur en 1784. Inscrit sur la première liste des membres de la nouvelle académie, il a eu le temps de lire un discours sur l'estime de soi, le 22 septembre 1802, puis en séance publique, le 25 août 1803, un autre sur la justice. Mais le 6 avril 1804, il fait ses adieux à ses confrères, en leur annonçant qu'il vient d'être nommé juge au tribunal de Sarrebruck. Sur la liste des associés correspondants de 1809, il figure comme juge à la cour d'appel de Trèves. Nous donnons la date approximative de sa mort d'après Panigot<sup>59</sup>.

**François Nicolas (1741-1807)** est un prêtre né à Épinal, le 16 septembre 1741, qui avait été curé de Tantonville avant la Révolution. Il avait été désigné comme député aux États Généraux par le clergé du bailliage de Nancy. Il avait montré au début une certaine répugnance à intervenir dans les affaires ecclésiastiques, mais il s'était laissé convaincre par son ami l'abbé Grégoire, d'accepter la Constitution civile du Clergé : il y prêta serment et devint directeur du séminaire diocésain. Quand l'évêque constitutionnel Lalande a renoncé à ses fonctions, le 7 novembre 1792, après avoir été élu à la Convention, le premier vicaire épiscopal Barail fit traîner les choses en longueur et il fallut attendre longtemps pour qu'un successeur soit nommé. Ce fut Nicolas qui fut choisi et sacré à Metz le 2 février 1800. Mais son épiscopat ne fut que de courte durée, puisqu'il dû donner sa démission au moment du Concordat, pour faire place à Mgr d'Osmond.

Ce n'est pas en raison de ses fonctions ecclésiastiques que Nicolas avait été nommé membre titulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy. On lui avait confié à l'école centrale de la Meurthe l'enseignement des belles-lettres et il avait exercé ce professorat avec distinction, car il était un fin lettré et un excellent orateur. Il a joué à l'Académie le rôle qu'on pouvait attendre de lui, ayant été choisi comme secrétaire en novembre 1803, lors du départ de Coster pour Lyon, puis comme président semestriel du 1er septembre 1804 au 25 mars 1805, puis à nouveau secrétaire

<sup>58</sup>F. R. Gainon, *Vie de M. Mollevaut, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur de la Solitude, par un prêtre de Saint-Sulpice*, Lyon 1875.

<sup>59</sup>Panigot: Notices biographiques, déjà cité.

jusqu'à son décès, survenu prématurément le 25 juillet 1807, sans qu'il ait pu donner toute la mesure de son talent<sup>60</sup>.

**Joseph Guillaume Plonguer (1744-1818)** est depuis 1802 ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nancy. Fils d'un capitaine de cavalerie, il est né à Metz, où il a commencé sa carrière. Il a publié en 1784 une *Carte du cours de la Moselle et de la Sarre* et en 1788, dans les travaux de la Société royale des Sciences et des Arts de Metz, dont il était membre, des *Observations sur l'histoire lithologique d'une partie de la province des Trois Evêchés*. Contrairement à d'autres membres honoraires, il a participé tout de suite aux travaux de l'Académie de Nancy, à laquelle il a présenté dès le 18 janvier 1803 un *Mémoire sur l'origine et les progrès de l'art de construire les ponts*, qui a été répété à la séance publique suivante. Il a présidé cette Académie en 1807 et il est resté après sa retraite, prise en 1811, domicilié à Nancy, où il est mort le 25 janvier 1818.

**Charles Regneault (1735-1811)** est né à Blâmont, le 15 février 1755, d'un père qui était avocat à la Cour souveraine. Avoué du roi au bailliage de Lunéville, il avait été élu député du Tiers-Etat aux Etats Généraux et avait siégé à l'Assemblée constituante jusqu'au 30 septembre 1791. Il s'était affilié au groupe des Feuillants. Sa discrétion lui avait permis d'échapper à la Terreur, et il a été nommé administrateur du département de la Meurthe le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795). À Nancy, il a fait partie de la Société libre d'agriculture, et sous le Consulat, il a été nommé président du tribunal civil de Nancy. Il n'a joué à l'Académie qu'un rôle fugitif, car il a bientôt quitté Nancy pour devenir le secrétaire du Grand Juge Régnier. Il est mort à Paris, à une date incertaine : le *Dictionnaire des Constituants* donne le 3 décembre 1811, mais le site de l'Assemblée nationale indique le 24 juin 1814<sup>61</sup>.

Nous n'avons que très peu de renseignements sur **Amédée Rochefort**, qu'on peut classer dans la catégorie des « hommes de lettres ». Peut-être d'origine noble, il s'est fait connaître, à l'époque de la Révolution, par diverses publications sur des questions d'actualité, dont le catalogue de la Bibliothèque Nationale nous donne la liste, sans indiquer son prénom. Il y fait état de sa qualité « d'adjoint aux adjudants généraux de l'armée de la Moselle ». En fait le principal titre que possède Rochefort à figurer parmi les académiciens semble avoir été le rôle qu'il a joué dans le Jury d'instruction publique, quoiqu'il n'en ait pas fait partie au moment de la création de l'école centrale. Le 13 juillet 1803, le citoyen Rochefort annonce à ses confrères qu'il prépare un ouvrage intitulé *Essai sur le droit public et la législation des Grecs*, dont il leur lit un extrait, répété à la séance publique suivante. En 1804, il lit une traduction, en vers, d'un passage de Virgile, sur le *Rameau d'or* et présente encore en 1805 des réflexions sur la traduction de Virgile par Delisle. Il disparaît des comptes rendus en 1806 et nous apprenons en 1809 qu'il est « littérateur à Orléans », puis en 1825 « littérateur à Paris ».

**Charles Antoine Saladin (1761-1831)** est né à Nancy le 24 mars 1761, où son père était procureur. Avocat, et d'opinions modérées, il n'a exercé aucune fonction publique au début de la Révolution. Nommé juge à Nancy en 1795, rallié à Bonaparte au 18 Brumaire, il était au moment de la reconstitution de l'Académie juge au tribunal d'appel de Nancy. Comme membre du jury d'instruction publique, il avait participé au recrutement des professeurs de l'école centrale et exercé sur cette dernière un pouvoir de surveillance. Peu après la reconstitution de l'Académie, en 1803, il a été nommé à une autre fonction, qui l'a éloigné de Nancy : celle de secrétaire du ministère de la Justice et de la préfecture de police de Paris. À ce titre, il a été chargé de favoriser le retour des émigrés et il a pu en régulariser environ 42 000. En 1804, lorsque le ministère de la Justice a été séparé de celui de la Police, il est revenu à Nancy, où il a repris sa place à la Cour impériale. Bien qu'ayant été fait baron d'Empire en 1813, il s'est rallié aux Bourbons et est devenu député de Lunéville et en 1825 procureur général. Sa proximité avec Régnier laisse croire qu'il appartenait comme lui à la franc-maçonnerie ; il avait été en effet vénérable de la Loge Saint-Jean de Jérusalem, à Nancy, de 1796 à 1797. Il est mort à Nancy le 22 octobre 1832<sup>62</sup>.

<sup>60</sup> Paul Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*, Paris 1907, p 218-220.

<sup>61</sup> Bien qu'il soit nommé Regnault sur le site de l'Assemblée nationale et sur Wikipedia, il faut préférer l'orthographe Regneault, qui est celle de son acte de baptême.

<sup>62</sup> Odette Voilliard et Michel Maigret : *Grands notables du Premier Empire*, tome 10, Meurthe, Moselle, Meuse, sous la direction de Louis Bergeron et Guy Chaussinand-Nogaret, CNRS 1984, 214 p.

**Esprit Marie Joseph Pierre de Sivry (1762-1853)** était le fils du second secrétaire perpétuel de l'Académie. Il s'était fait connaître en produisant en 1782 une étude très documentée sur la géologie de la Lorraine et de l'Alsace, grâce à laquelle il avait été, malgré sa jeunesse, élu membre titulaire. Il figure normalement sur la première liste des académiciens, mais lorsqu'on lui a demandé en 1804 de confirmer son appartenance à la compagnie, il a décliné cet honneur, en prenant comme prétexte une santé fragile, qui ne l'a pas empêché de vivre jusqu'en 1853! En fait, dans ses maisons de Nancy et de Villers, où il tenait salon avec sa sœur, il vivait en marge de la sphère intellectuelle nancéienne, un peu à la façon de ces anciens émigrés dont Balzac a décrit le mode de vie dans le *Cabinet des Antiques*.

**François Ignace Spitz (1764-1850)** est un ancien chanoine régulier de la Congrégation de Notre Sauveur, d'origine alsacienne, qui a enseigné avant la Révolution au Collège de Nancy, où il a eu comme élève le futur général Drouot. Défroqué, il a été désigné en 1795 comme professeur de mathématiques à l'école centrale de la Meurthe, où sa réputation était excellente, car ses élèves obtenaient de très bons résultats au concours d'entrée à Polytechnique. Il a continué sa carrière au lycée de Nancy, qu'il a quitté en 1809 pour devenir inspecteur d'académie et directeur du lycée par intérim de 1813 à 1814. Sa participation aux travaux de l'Académie est restée discrète, les mathématiques y étant peu en honneur. A la fin de sa vie, il s'était retiré à Varangéville, dont il était le maire ; il y est mort le 18 novembre 1850<sup>63</sup>.

**Charles François Xavier de Thiériet (1756-1832)** est né à Nancy le 19 février 1756, dans une famille qui avait été anoblie en 1589. Son père exerçait la profession d'avocat. Marié deux fois, en 1782, puis en 1795, après le décès de sa première épouse, il commença en 1777 sa carrière comme avocat, puis devint en 1789 substitut surnuméraire au Parlement de Nancy, avant la suppression de ce dernier. Il appartenait depuis 1781 à une loge franc-maçonne de Nancy. Après avoir obtenu un prix de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, pour un discours intitulé : *Début littéraire ou l'amour de la gloire*, il était devenu le 7 février 1792 le dernier membre élu de la compagnie avant sa dissolution. A cette date, il avait été déjà juge au tribunal de district et il avait commencé une carrière municipale : maire de Nancy du 6 avril 1791 au 1er février 1792, il le fut à nouveau du 1<sup>er</sup> mai 1795 au 1er octobre 1795, mais dut démissionner à cause d'une loi qui excluait de toute fonction publique les proches parents des émigrés. En 1796, il a été recruté comme professeur de législation à l'école centrale de la Meurthe. Nous connaissons le contenu de ses cours : il enseignait, dans un cycle de plusieurs années, aussi bien le droit des personnes que le droit constitutionnel<sup>64</sup>. Thiériet aurait pu être un des fleurons de la nouvelle académie. Mais il n'y resta pas longtemps comme titulaire, ayant été nommé en 1806 professeur de code civil français et de droit civil germanique à l'école de droit de Strasbourg et en 1807 juge au tribunal civil de cette ville.

**L'abbé Hubert Vautrin (1742-1822)** est un des personnages les plus en vue, parmi les académiciens de cette époque, bien qu'il n'ait pas de lien avec l'école centrale. C'est un jésuite, né à Saint-Nicolas de Port le 27 juin 1742, qui a enseigné les sciences au collège de cette ville, avant la suppression de sa compagnie en Lorraine. Il a accepté de faire ensuite comme précepteur un séjour de cinq années en Pologne, dont il est revenu en 1782. Les notes qu'il y a prises et les souvenirs qu'il a rapportés ont été la matière d'un ouvrage publié en 1807, *l'Observateur en Pologne*, où il se montre sévère envers la société polonaise. A son retour en France, il commence des observations météorologiques qu'il poursuivra jusqu'à la fin de sa vie, et que l'Académie l'a officiellement chargée de continuer pour son compte en 1803. Lorsque survient la Révolution, il se classe parmi les prêtres « non jureurs » et après avoir été emprisonné, il ouvre un petit pensionnat, rue des Tiercelins, où il enseigne lui-même à quelques élèves choisis le latin, le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques et la physique. Après le Concordat, fidèle à sa vocation de prêtre, il est nommé chanoine de la cathédrale, mais sans cesser de tenir son pensionnat. Sa réputation, qui l'avait fait nommer membre du Conseil d'agriculture, puis membre du conseil municipal de Nancy, lui a ouvert sans peine les portes de la Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, où il

---

Charles Bernardin : *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805*, 200 p.

<sup>63</sup>L'acte de décès de François Ignace Spitz dit qu'il est né à Epfing, dans le Bas-Rhin, mais qu'on ne connaît pas l'identité de ses parents. Dans ces conditions, l'âge qui lui est donné (85 ans), est peut-être approximatif.

<sup>64</sup>Jalabert, « Les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1872, p CIII



comptait plusieurs amis. Respecté pour son caractère affable, fourmillant d'idées originales sur bien des sujets, l'abbé Vautrin est cependant un esprit caustique, redoutable dans la critique, lorsqu'on lui demande d'apprécier un ouvrage littéraire ou scientifique. Il éreinte avec beaucoup d'ironie les travaux géologiques ou philosophiques, de tendance matérialiste, qui lui sont soumis pour examen. Son accès à la présidence de l'Académie, en 1808, a marqué le basculement de celle-ci vers des positions très conservatrices. Il est mort à Nancy le 26 février 1822<sup>65</sup>.

**Charles Antoine de Vignerot (1758-1807)** était au début du Consulat juge au tribunal d'arrondissement de Nancy. Il appartenait à une famille qui avait été anoblie en 1623; son père avait été avocat et président à mortier. Né le 23 mars 1758 à Nancy, Charles Antoine avait été nommé en 1780 substitut surnuméraire du procureur général, conseiller au Parlement de Nancy en 1785. Au début de la Révolution, il a siégé comme membre de l'assemblée du district de Nancy et poursuivi sa carrière de magistrat. Charles Bernardin, déjà cité plus haut, nous apprend qu'il figurait comme "vénérable" sur le tableau des membres de la Loge Saint-Jean de Jérusalem, à la date du 24 juin 1800. Il est passé dans la catégorie des correspondants dès le 16 juin 1804, ayant été nommé juge à Paris.

**Pierre Rémy Willemet (1735-1807)** est un savant de réputation européenne. Il est né à Norroy (Meurthe-et-Moselle, d'une famille qu'on disait d'origine suédoise. Pharmacien de formation et d'exercice depuis 1762, il est un botaniste reconnu, membre de 25 académies ou sociétés savantes, françaises ou étrangères. Ses premiers travaux de botanique remontent aux années 1770 et il a été couronné en 1779 par la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy pour la *Phytographie économique des plantes de Lorraine*, qui a été publiée en 1780 et rééditée plus tard en deux volumes, en 1787 et 1790. Deux autres de ses travaux ont reçu des prix de l'académie de Lyon. Contrairement à d'autres, il a continué à produire pendant la Révolution : le décès de son fils, botaniste comme lui, mort aux Indes en 1790, l'a conduit à travailler davantage, pour oublier son chagrin. C'était un homme d'une grande bonté, au dévouement duquel on pouvait toujours faire appel. À Nancy, il a été désigné comme secrétaire de la Société d'agriculture et il a participé à la rédaction de la *Statistique départementale*, publiée par le préfet Marquis. Nommé professeur de sciences naturelles à l'école centrale au départ de Nicolas, il est en même temps directeur du Jardin botanique, où il fait ses cours. Il publie en 1802 un *Catalogue des plantes du Jardin de Nancy*. D'abord rattaché à l'université, puis à l'école centrale, ce jardin est devenu municipal en 1804 ; c'est là qu'il a eu l'honneur de recevoir en 1805 l'impératrice Joséphine, férue de plantes tropicales, lors de son passage à Nancy. Elu président pour 6 mois de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy en 1805, il n'a participé aux travaux académiques que pour les éloges du botaniste Vahl et de l'agronome Claude Durival, ainsi que pour l'analyse d'un ouvrage de François de Neufchâteau, consacré au robinier, arbre que l'on plantait alors partout en Lorraine. Sa mort, le 21 juillet 1807, semble avoir surpris ses amis, car à 72 ans, il paraissait en bonne santé et en pleine possession de ses moyens<sup>66</sup>.

#### Les membres honoraires.

**Le général Joseph Gilot (1734-1811)** est le commandant de la 4<sup>e</sup> division militaire, en résidence à Nancy. Il est né à Châtenay (Isère) le 16 avril 1734. C'est un vieux soldat, sorti du rang, engagé au régiment de Royal Infanterie en 1750. Il a fait la guerre de Sept Ans et a été promu sous-lieutenant le 7 juin 1776. Il a gravi ensuite lentement tous les échelons de la carrière d'officier subalterne : premier lieutenant en 1781, il est devenu capitaine en second le 2 mai 1790. Les guerres de la Révolution ont donné un coup d'accélérateur à son avancement : lieutenant-colonel en 1792, il a été fait général de division le 27 mai 1793 et participé avec honneur à la défense de Mayence. On l'a nommé en l'an V commandant de la division militaire de Nancy et, après une interruption en l'an VIII, il a retrouvé ce poste de 1796 à 1811. Il a eu de bonnes relations avec l'Académie, à laquelle il a prêté son "palais du Gouvernement" pour qu'elle y tienne ses premières séances publiques. Mais il

<sup>65</sup> Sur les débuts de l'abbé Vautrin, voir Aloys De Backer : *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, tome 3, R-Z, p 1300-1301.

<sup>66</sup> Claude Bour, « Pierre Rémy Willemet (1735-1807), pharmacien, botaniste et professeur », Thèse de pharmacie, Université Henri Poincaré, 11 juin 1999, 133 pages.

n'a pas souhaité devenir membre titulaire en 1804. Sans doute n'aurait-il pas été à sa place au milieu d'un groupe de savants et de lettrés. Il est mort à Nancy le 27 mars 1811 ; son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Étoile.

**Joseph Arnould Henry (1734-1816)** est né à Einville en 1734 et il est devenu avocat à Nancy, à l'âge de 20 ans. Il a dû ses succès au barreau à sa clarté, sa logique et sa science, plus qu'à son éloquence. En 1790, il a été porté à la tête du directoire de la Meurthe, où il a fait preuve de modération, de courage et d'une certaine énergie, comme le souligne Justin Lamoureux, dans l'éloge qu'il a fait de lui: « Il faut rappeler la conduite noble et courageuse qu'il tint pendant les troubles affreux qui éclatèrent à Nancy au mois d'août 1790. Oubliera-t-on jamais le silence qu'il garda, lorsqu'une députation factieuse vint demander au corps administratif qu'il eût à se prononcer sur la suppression du monarque ? Ou l'activité énergique qui fut prise sous sa présidence pour appuyer la demande des citoyens les plus recommandables de Nancy qui, bravant une proscription, réclamaient la conservation de la statue de Louis XV, menacée par le vandalisme révolutionnaire ? » Sa gravité, sa force d'âme, sa taille, en imposaient à la foule. Mais cela ne lui évita pas d'être emprisonné sous la Terreur. Lorsque de nouveaux tribunaux furent créés par la Constitution de l'an III, Joseph Henry y continua avec la même impartialité sa carrière de magistrat. Il devint sous le Consulat premier président de la Cour d'appel de Nancy, fonction dont il conserva l'honorariat, quand les infirmités de la vieillesse le forcèrent à se retirer. Bien que royaliste de cœur, il fut fait baron de l'Empire le 27 septembre 1810. Il est mort à Nancy le 19 octobre 1816<sup>67</sup>.

**François Antoine Lallemand (1743-1817)** est né à Lixheim le 10 mai 1743, fils d'un avocat à la Cour souveraine de Nancy. Il a fait ses études de médecine à la faculté de Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions, en rapport avec sa qualité de médecin : surnuméraire à l'hôpital militaire de Nancy, directeur du Jardin des plantes de Nancy, membre du collège royal de médecine de cette même ville, auquel il a été agrégé dès 1778. Il en est devenu le doyen après la mort d'Harmant et a conservé ce titre jusqu'en 1793. C'est tout naturellement qu'il a été président de la Société de santé, qu'il avait organisée, de 1796 à 1806. Parallèlement à cette carrière médicale, il a entrepris une carrière politique. Il a été une première fois maire de Nancy le 13 décembre 1792, mais renversé l'année suivante après l'agitation fomentée par le célèbre Marat-Mauger, qu'il avait fait arrêter dans la nuit du 17 au 18 août ; à nouveau maire le 3 octobre 1795, mais pour quelques semaines seulement, jusqu'au 14 novembre. À cette date, la nouvelle constitution met en place une « administration municipale », dont il n'est plus que vice-président. Il est reconduit plusieurs fois à ce poste, en dépit de toutes les purges, jusqu'à la démission du président de cette administration, Louis Jean Baptiste Saulnier. C'est tout naturellement lui qui lui succède et il est réélu plusieurs fois jusqu'en 1800. Il était apprécié pour son sérieux et pour son calme. Le 4 avril 1800, le Premier Consul a encore ratifié ce jugement en nommant Lallemand maire de Nancy ; il a été reconduit dans ce poste en 1808, 1813, puis aux Cent-Jours. Devenu membre titulaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy en 1804, il y a joué longtemps un rôle effacé, se contentant de paraître lors des séances publiques ; mais il a tout de même accepté d'en assurer la présidence en 1812. Célibataire, il vivait rue des Carmes en compagnie de ses deux sœurs, anciennes religieuses. Il est décédé le 9 septembre 1817 et le *Journal de la Meurthe* saluait sa mémoire en ces termes : « Après avoir exercé la médecine avec cette distinction et cette délicatesse qui caractérisent le vrai médecin, M. le docteur Lallemand sacrifia ses intérêts à ceux de cette cité dont il avait été le premier magistrat pendant 22 ans. Sa probité, ses talents et son caractère obligeant le font généralement regretter »<sup>68</sup>.

**Jean Jacques Marquis (1747-1822)** est fils d'un avocat, né à Saint-Mihiel le 14 août 1747. Sa carrière politique a commencé avec la Révolution. Elu député du Tiers-État par le bailliage de Bar-le-Duc, il vote avec la majorité de l'Assemblée constituante. Sous la Législative, il exerce les fonctions de grand juge à la cour nationale d'Orléans. Élu à nouveau, en septembre 1792, comme

<sup>67</sup>Justin Lamoureux, « Éloge du baron Henry », *Précis analytique des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, 1816-1818, p 88-96. Voir aussi Odette Voilliard : *Grands notables du Premier Empire*, déjà cité.

<sup>68</sup>G. Richard, « Un maire de Nancy injustement oublié : le docteur baron Lallemand », *Annales médicales de Nancy*, 1966, p 85-102. Charles Courbe, dans ses *Promenades...*, p 99, lui reproche de manquer un peu de fermeté et dit qu'il a été parfois bousculé par le préfet Marquis, dont le caractère était plus bouillant.

député de la Meuse à la Convention, il y vote, lors du procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, car il aurait voulu conserver le roi comme otage, afin d'éviter une insurrection à l'intérieur de la France ou une invasion étrangère. Comme les autres députés du "Marais", il a traversé sans encombre la Terreur. Membre du Conseil des Cinq Cents jusqu'en février 1797, il a été nommé en 1799 commissaire à Mayence, chargé de l'organisation des quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin. Il est devenu en 1800 le premier préfet du département de la Meurthe et est resté à ce poste jusqu'en 1808, date à laquelle la « faiblesse de sa vue » l'a obligé à se retirer. Mais il a siégé par la suite au Corps législatif. Il est mort à Saint-Mihiel le 7 juin 1822. Bien qu'il ait joué un rôle décisif lors de la reconstitution de l'Académie, Marquis semble être entré dès 1804 en conflit avec elle, notamment sur des questions de santé publique. L'Académie n'a manifesté aucun regret à son départ, et accueilli au contraire à bras ouverts son successeur.

**Antoine Nicolas Michel Mengin (1748-1827)** est né à Lunéville le 29 septembre 1748, d'un père avocat. Inscrit au barreau de Nancy dès 1779, il exerce d'abord la profession d'avocat à Lunéville jusqu'en 1790. C'est alors qu'il est nommé administrateur du département de la Meurthe et vient résider à Nancy. Devenu président du tribunal criminel de la Meurthe, il est déclaré suspect et emprisonné sous la Terreur. Après sa libération, il a repris le cours de sa carrière de magistrat et a été nommé président du tribunal criminel de Nancy. De 1811 à 1814, il a été grand prévôt de la Cour prévôtale des Douanes ; Napoléon l'a fait chevalier de la Légion d'honneur en 1806 et baron de l'Empire le 10 avril 1811. Il a peu fréquenté les séances de l'Académie et n'a guère pris part à ses travaux. Il a cependant accepté de la présider du 15 février au 15 novembre 1810. Sous la Restauration, il a continué à siéger comme conseiller à la Cour royale, jusqu'à sa mort, survenue le 7 décembre 1827<sup>69</sup>.

**Mgr Antoine Eustache d'Osmond (1754-1823)** est né dans l'île de Saint-Domingue en 1754. Émigré, il n'est rentré en France qu'à la fin de l'année 1801. On dit qu'il devait sa nomination à Nancy à la protection de Joséphine Bonaparte. Nous avons relaté plus haut les circonstances difficiles de son installation à Nancy. Le préfet voulait en effet lui dicter sa conduite : dans une lettre qu'il lui a envoyée le 8 juin 1802, il voulait lui imposer de donner la bénédiction nuptiale aux époux divorcés, de n'exiger aucune rétractation des prêtres constitutionnels, de choisir au moins un des grands vicaires parmi eux, de leur réserver les fonctions ecclésiastiques dans la proportion d'un tiers et d'en exclure les prêtres qui seraient revenus de l'étranger. Parallèlement, le nouvel évêque devait faire face à l'opposition, plus sournoise, des partisans de l'ancien évêque Mgr de La Fare, qui essayait de faire agir en sa faveur ses deux anciens grands vicaires, les abbés Mollevaut et Jacquemin. Les deux vicaires généraux qu'il a nommés le 27 août 1802 sont Charles Etienne Villot Fréville et Sigisbert Étienne Coster, frère de l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie. Comme l'ancien bâtiment de l'évêché n'était plus disponible, c'est Joseph François Coster qui a mis à sa disposition, provisoirement, une maison de la rue des Orphelines, devenue plus tard le 24 de la rue des Tiercelins. On comprend qu'ayant des rapports aussi difficiles avec le préfet, il ne pouvait guère participer à ses côtés aux travaux d'une académie. Il a quitté momentanément le siège de Nancy en 1810, mais l'a retrouvé en 1814 et est mort à Nancy le 27 septembre 1823<sup>70</sup>.

**Louis Joseph Schmits (1758-1818)** est né le 7 septembre 1758 à Château-Salins, où son père était marchand. Il était devenu en 1778 avocat, puis notaire royal à Château-Salins. Brillamment élu aux Etats Généraux le 30 mars 1789, il avait fait œuvre d'assiduité à l'Assemblée Constituante, signé le serment du Jeu de Paume, voté en faveur de la création des assignats et du rattachement d'Avignon à la France. Il avait adhéré au Club des Feuillants en 1791. Ne pouvant pas, comme Constituant, se présenter à l'élection pour la Législative, il s'était orienté vers une carrière administrative. Il est alors administrateur du district, juge de paix, commissaire de la réformation des forêts, avant de retrouver quelque temps son étude de notaire. Le Consulat l'a nommé administrateur des Eaux et Forêts, en poste à Nancy. Il sera surtout par la suite président du Conseil général de la Meurthe et siègera brièvement comme député pendant les Cent Jours. On conçoit qu'avec de telles charges, il ait limité à de courtes apparitions sa participation à la vie académique.

<sup>69</sup> P. Collard de Martigny, « Notice sur M le baron Mengin », résumée dans le *Précis analytique des travaux*, 1824-1828, p. 183-185.

<sup>70</sup> Abbé Pierre Etienne Guillaume : *Vie épiscopale de Mgr Antoine Eustache d'Osmond*, Nancy 1862, déjà cité.

Napoléon l'a fait baron de l'Empire, le 25 février 1813, et Louis XVIII l'a confirmé comme baron héréditaire le 23 décembre 1814. Les biens fonciers qu'il avait acquis et les revenus de ses fonctions officielles lui avaient procuré une grande aisance. Il est mort à Château-Salins le 18 juillet 1819<sup>71</sup>.

---

<sup>71</sup>Edna Hindie Lemay : Dictionnaire des Constituants, tome III, L-Y, Paris Universitas, 1991. Voir aussi Odette Voilliard, Grands notables du Premier Empire, déjà cité.